

FRAMBOUHANS



Frambouhans

et la municipalité

Édito du maire	p 3
État civil	p 5
Commission finances	p 6
Groupe Scolaire AZELVANDRE	p 8
Commission vie scolaire et périscolaire	p 10
Commission déneigement	p 11
Commission urbanisme	p 12
Commission bâtiment et patrimoine	p 15
Commission forêt et cadre de vie	p 18
Commission vie associative et culturelle ...	p 23
Commission communication	p 26
Le p'tit mag	p 28
Bibliothèque municipale	p 30

et les associations

Les petits écoliers	p 33
GAF	p 36
Les ailes de la cendrée.....	p 42
Muppet's band	p 42
Anciens combattants	p 43
Communauté chrétienne	p 45
ASF	p 49
Club de l'amitié	p 51
ACCA	p 53

et ailleurs

CCPM	p 55
CIAS	p 59
ADMR	p 61
PNR	p 62
ADAPEI	p 64
MARPA	p 65

et son histoire

Il y a 100 ans	p 67
----------------------	------

et les infos pratiques

Infos pratiques	p 79
Inscription sur la liste électorale	p 80
Location des salles	p 80



Édito du maire

Chers concitoyens de Frambouhans,

Cette fin d'année me donne l'occasion de formuler deux souhaits. Ils portent sur des registres très différents qui attestent de ce que nous sommes, déterminés à aller de l'avant dans notre vie locale, attachés à nos traditions et à la proximité familiale et amicale, mais aussi profondément humanistes, sans relâche préoccupés par la construction d'un monde de paix et le respect des droits des plus faibles.

Le premier souhait concerne tous les pays du monde frappés par la guerre ou dirigés par des régimes autoritaires qui privent femmes, enfants et hommes de leurs libertés fondamentales. Ma conviction est indéfectible que les valeurs associées à la paix sont universelles. Aucun de nous ne peut s'empêcher d'avoir à l'esprit la chance que nous avons de vivre en France, et ici à Frambouhans, dans ce qui ressemble, au-delà des difficultés que nous avons à résoudre, à un « îlot de bonheur ».

Le second concerne le retour à des festivités en famille, entre amis ou voisins, qui devraient ressembler à des fêtes de fin d'année « normales ». Une nouvelle fois, Frambouhans a revêtu ses habits de lumière pour le plaisir des petits et des grands. De nouvelles illuminations 100% led, sur quatre semaines au lieu de cinq les années précédentes, invitent à la féerie de Noël tout en participant au nécessaire effort énergétique et l'incontournable développement durable dans l'intérêt de la planète pour nos enfants.

Alors que les avis de taxe foncière ont bien trouvé le chemin de nos boîtes aux lettres il y a quelques semaines, mettant en évidence une augmentation significative pour chacun d'entre nous, je tiens à souligner que cette année encore, notre commune n'a pas relevé ses taux, une démarche différente de celle de nombreuses autres villes et villages en France. Frambouhans maintient inchangés les taux de taxe foncière depuis 2010. La hausse de 7 % que vous avez constatée découle de l'augmentation des bases décidée par l'Assemblée Nationale lors de la loi de finances approuvée à l'automne 2022. Il est important de noter que la commune n'a aucune prise sur cette augmentation des bases, laquelle correspond approximativement à l'inflation. Cette précision me semble essentielle.

Que vous soyez une entreprise, une collectivité, un ménage ou une personne seule, il faut être lucide, tout découle de l'état de vos finances ! Marqué par de nombreuses incertitudes comme l'évolution des guerres dans le monde, mais aussi celle de l'inflation, le budget municipal constitue plus que jamais la pierre angulaire de notre engagement. Pas d'augmentation des taxes, recherche de toutes les économies possibles, et préservation d'une robuste capacité d'investissements, telles sont les lignes de force du budget de la commune de Frambouhans, qu'il faudra cependant régulièrement « surveiller comme le lait sur le feu » et ajuster au besoin.

Toutefois, comme vous le verrez au fil des pages de ce bulletin, les projets ne manquent pas. Ils s'inscriront dans la même ambition que la politique menée depuis des années pour voir Frambouhans se développer sereinement, de manière réfléchie afin de garantir le maintien de services aussi importants que l'école ou le commerce de proximité.

Dans l'attente de notre rencontre lors de la cérémonie des vœux du 14 janvier 2024, je vous souhaite le meilleur de ce que la vie peut offrir à l'occasion de ces fêtes qui approchent, mais aussi une année 2024 sémillante et riche en bonheur et en espérance.

Bien à vous

Le Maire,
Franck VILLEMMAIN

FRAMBOUHANS



et la municipalité

ÉTAT CIVIL



Naissances

12/01/2023 Lara ULIVASTRI
14/01/2023 Zélie MAIROT
08/02/2023 Roméo HOQUET
07/03/2023 Henry PETIT
11/08/2023 Robin RECEVEUR
25/08/2023 Elise FORTIER
25/08/2023 Alba ARBEZ
01/10/2023 Ayana CATRY
26/10/2023 Romane PARENT
05/12/2023 Ézékriel JEAMBRUN

Mariages



03/06/2023 PERSONENI Frédéric
et MAILLOT Isabelle
17/06/2023 RECEVEUR Vincent
et DESBOIS Léa
15/07/2023 ARBEZ Antonin et
CONTIN Pamela



Décès

19/04/2023 PERSONENI Bruno

Recensements



LAB Juline Née le 19/09/2006
ARGUEDAS Amaury Né le 13/03/2007
BOULLIER Killian Né le 20/01/2007
OUDOT Chloé Née le 04/12/2005
FAVROT Soline Née le 20/02/2007
CHEVALIER Olivia Née le 28/04/2007
CURTY Yéva Née le 16/08/2007
BILLAMBOZ Marceline Née le 12/04/2007
BIWERSI Nicolas Né le 13/09/2007
CARRY Inès née le 05/07/2007
CHAPATTE Shana née le 30/09/2007

COMMISSION FINANCES

Responsable : Franck VILLEMAIN

Titulaires :

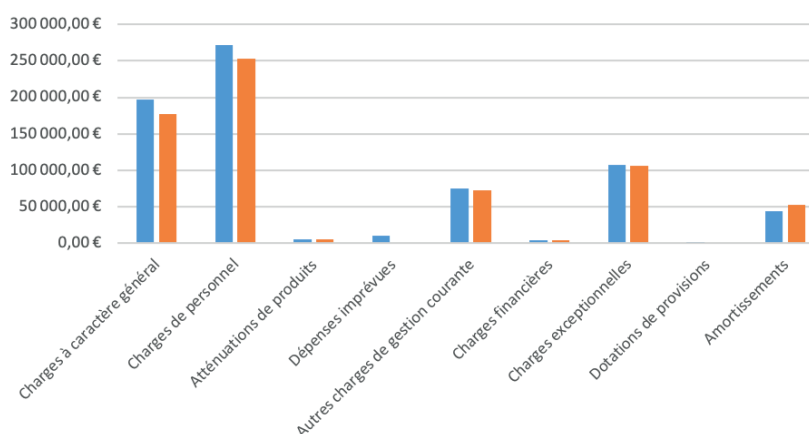
- Jérôme CHEVALIER
- Emilie OUDOT
- David PRETRE

Finances

Un budget est un document de référence dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses ; le budget est donc un outil d'autorisation, de prévision et de gestion indispensable au bon fonctionnement d'une collectivité, tout comme peut l'être la tenue d'un budget au sein d'une famille.



Dépenses de fonctionnement pour l'année 2022



Charges à caractère général : Eau, électricité, fournitures administratives, fournitures pour l'entretien des bâtiments et de la voirie, taxe foncière, assurances, ordures ménagères, combustibles, carburants

Charges de personnels : Salaires et cotisations des 12 agents employés communaux

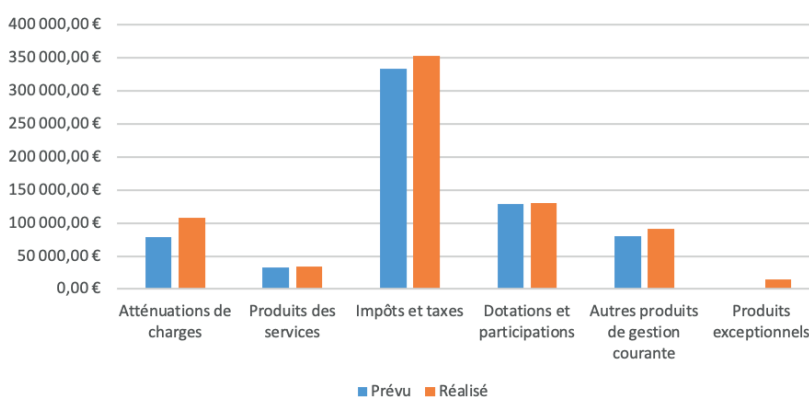
Atténuations de produits : Versement au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Autres charges de gestion courante : Indemnités d'élus, participation au Service D'Incendie de Secours du Doubs, Subventions aux associations, Frais de scolarité des enfants de Frambouhans scolarisés à l'extérieur de la commune

Charges financières : Intérêts d'un emprunt restant sur la commune

Charges exceptionnelles : Intérêts moratoires, secours et dots

Recettes de fonctionnement pour l'année 2022



Atténuations de charges : Remboursement sur emploi aidé, remboursement suite à maladie des agents

Produits de services : Facturation du service périscolaire aux parents, location des terrains communaux aux agriculteurs, droit de place, ...

Impôts et taxes : Taxe d'habitation, taxe foncière, Taxe sur l'électricité, frais de mutation, ...

Dotations et participations : Dotation d'état, participation des communes voisines pour les frais de scolarité

Autres produits de gestion courante : revenus des locations des 5 appartements communaux et des salles des fêtes, Excédent du budget forêt

Produits exceptionnels : reversement des assurances suite à des déclarations

Quels investissements pour 2023

COMMISSIONS	NATURE DES TRAVAUX	MONTANTS ESTIMÉS
Bâtiment	Travaux de rénovation énergétique du bâtiment du Ptit Mag	272 400,00 €
Bâtiment	Rénovation du vestiaire du foot	65 600,00 €
Bâtiment	Etude énergétique sur les bâtiments communaux	23 980,00 €
Bâtiment	Achat de matériel pour les salles des fêtes	21 160,00 €
Bâtiment	Prévisions si besoin	2 500,00 €
Divers	Achat de matériel pour l'entretien des espaces verts	4200,00 €
Divers	Achat informatique	1 000,00 €
Divers	Prévisions si besoin	2 000,00 €
Urbanisme	Création d'un sentier pédestre Rue du Crotôt	46 000,00 €
Urbanisme	Réfection de la voirie Rue du Fort Chabrol	11 000,00 €
Urbanisme	Réfection de la voirie au Nid du Crôt	15 000,00 €
Urbanisme	Panneaux signalétiques	1 000,00 €
Urbanisme	Prévisions si besoin	2 000,00 €
Forêt - Cadre de vie	Achat de luminaires de Noël	10 000,00 €
Forêt - Cadre de vie	Création d'un abri couvert à l'aire de jeux	49 400,00 €
Forêt - Cadre de vie	Aménagement Rue de la Baume	5 000,00 €
Forêt - Cadre de vie	Prévisions si besoin	2 200,00 €
	TOTAL DES TRAVAUX PREVUS	534 440,00 €

Conclusion

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 ont été maîtrisées, avec un écart positif entre les recettes et les dépenses de plus de 115 000,00 €. Cette somme permettra d'investir pour entretenir le patrimoine bâti, les voiries, et aménager des espaces dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants de Frambouhans.

GROUPE SCOLAIRE AZELVANDRE

Des nouvelles de l'école ...

Cette année 2023/2024 n'a pas connu de grands changements au niveau de l'équipe enseignante. Madame Guillaume, qui travaillait dans l'école il y a deux ans, a rejoint l'équipe à la place de Madame Boucard. Elle prend en charge les CM1/CM2 le jeudi et les MS/GS le vendredi. Nous accueillons 2 TPS (Tout Petite Section, de 2 ans) cette année.

Les classes profitent d'effectifs agréables :

- TPS/PS/MS : 20 élèves avec Madame Joly
- MS/GS : 17 élèves (18 à la rentrée de janvier) avec Mesdames Paccaud et Guillaume
- CP/CE1 : 20 élèves avec Madame Bonnécuelle
- CE1/CE2 : 21 élèves avec Madame Morel
- CM1/CM2 : 24 élèves avec Mesdames Jacquot et Guillaume.

Mesdames Pumpel et Frisetti travaillent dans les classes maternelles en tant qu'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en École Maternelle). Madame Derigon suit 2 élèves de l'école en tant qu'AESH (Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap) Notre école compte actuellement 102 élèves, 103 à la rentrée de janvier.

Des projets variés ...

Depuis le début de l'année, les classes sont engagées dans des projets variés. Ils nous permettent de développer la culture, la solidarité, l'écocitoyenneté (découverte et protection de la nature et de la biodiversité) ou la pratique sportive.

En voici quelques exemples :

- Nous avons reconduit cette année encore notre soutien à l'association ELA avec l'organisation de l'événement « Mets tes baskets et bats la maladie ». Les enfants sont sensibilisés aux actions de l'association, ils courent et font un don pour aider la recherche et les familles touchées par la maladie.
- Toutes les classes de l'école participent cette année au livre élu. Ce projet permet d'enrichir les connaissances des enfants à partir d'ouvrages de littérature jeunesse. Les élèves lisent une sélection de livres durant l'année. Ils réalisent ensuite une production en lien avec une ou plusieurs lectures. Toutes les productions du secteur seront affichées durant le mois de mai à la bibliothèque de Maîche. En fin d'année, chaque classe élit enfin son livre préféré.
- Les classes sont aussi inscrites aux dispositifs « école et cinéma » (cycle 2 et 3) et « maternelles » au cinéma (pour les deux classes de maternelle). Les élèves visionneront donc 3 films dans l'année. Ceci leur permet d'avoir une première culture cinématographique commune. Ils découvrent des œuvres originales, sélectionnées pour leurs richesses.
- Au moment où je vous écris, les enfants préparent un spectacle, dans le plus grand secret, sur le thème des contes...
- Le projet d'école mis en place cette année accorde une importance particulière aux gestes écocitoyens et à la connaissance de la nature qui nous entoure. Chaque classe met en place des projets conduisant à cet objectif :
 1. terrarium dans la classe des TPS/PS/MS,
 2. sortie en forêt et découverte de ce milieu pour les MS/GS,
 3. pour la classe de CP/CE1, participation au projet l'eau vivante qui permet de découvrir la vie aquatique avec une visite d'un étang et découverte des poissons. Ces interventions ont été proposées par le CPIE et la fédération de pêche.

La classe de CE1/CE2 a aidé à la plantation d'une haie sur un emplacement communal. Les enfants ont pu bénéficier avant d'une intervention en classe, par la fédération de chasse, sur l'importance de cet écosystème dans la vie de la faune locale. Les enfants de CM1/CM2 sont engagés dans des actions de découverte de préservation de la biodiversité sur l'espace de la doline rue de la Baume. Le but étant d'obtenir en fin d'année le label d'Aire Terrestre Éducative (ATE).

- En cette année olympique, les enseignantes mettent aussi en valeur la pratique sportive et les bienfaits qu'elle apporte sur la santé. Ainsi, les classes seront engagées dans divers projets sportifs : cross ELA, séance d'apprentissage de la natation dès la moyenne section, séance de pratique du ski nordique à partir du CE1, rencontres sportives avec les classes des autres écoles du secteur de Maîche...

Grâce à ces projets éducatifs, nous espérons offrir à nos élèves, la culture et les connaissances nécessaires pour les voir grandir et s'épanouir au sein de l'école.

Toute l'équipe enseignante remercie les parents d'élèves et la municipalité, toujours présents pour soutenir nos actions.

Nous vous souhaitons une très belle année 2024. Que cette nouvelle année vous apporte bien-être personnel et enrichissement culturel, que nous soyons tous unis pour montrer aux enfants la beauté de la nature qui nous entoure et l'importance de la respecter.

Isabelle Jacquot

AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE RUE DE LA BAUME

La classe de CM1/CM2 s'est engagée pour essayer d'obtenir le label Aire Terrestre Educative. L'objectif de ce projet est de faire découvrir aux enfants un espace naturel proche de l'école pour pouvoir s'y rendre régulièrement. Ainsi, avec l'aide de Maxime Delavelle du PNR, les enfants vont apprendre à reconnaître les espèces animales et végétales présentes sur la zone, les étudier pour éventuellement les protéger ou les développer. Pour ce faire, il y aura besoin de mettre en place des aménagements sur cet espace.

Les décisions (aménagements, actions prévues...) doivent être prises par l'ensemble de la classe lors des conseils d'élèves.

Le premier conseil d'élèves a eu lieu le 20 octobre, il a permis de choisir la zone d'étude. Un vote a été organisé. Voici quelques extraits du compte rendu :

1/ Discussion autour du choix de la zone, avantages et inconvénients de la zone 2 :

Zone 2	Il y a beaucoup de choses à faire. Elle est plus grande, les orties ne gênent pas beaucoup. Il y a beaucoup de nourriture pour les oiseaux. On pourrait enlever les mauvaises herbes, les déchets. Le grillage protège. On pourrait jouer à cache-cache ou d'autres jeux. On pourrait faire un chemin. On pourrait descendre dans la doline et voir l'eau. On pourrait enlever le grillage et mettre du bois. On pourrait l'entretenir.	Il y a beaucoup de guêpes, difficultés d'accès. C'est dangereux. Le grillage n'est pas beau. On ne peut pas y aller en short. Il n'y a pas de chemin. Elle est très humide. Elle est plus petite. Il y a des araignées.
--------	---	---

2/ Choix de la zone : vote de la classe

Zone 1 : 4

Zone 2 : 14

Zone 3 : 5

Une absente.

La zone 2 a été choisie, à la majorité.

3/ Les différentes zones observées par les enfants :



LE PÉRISCOLAIRE VERSION 2023

Les enfants ont retrouvé à la rentrée de septembre Sabrina avec beaucoup de joie et de ferveur. Marta changeant de casquette pour devenir vendeuse au P'tit Mag, c'est Maxime qui a rejoint le périscolaire pour le service du repas du midi. Les enfants s'adaptant toujours facilement au changement, mise à l'aise, Maxime trouva rapidement ses marques. La continuité du service étant ainsi assurée.

Merci à Marta et bienvenue à Maxime.

A noter que les ressources de la commune sont indéfectibles. L'individualisme et le manque d'investissement à l'égard de nos enfants n'ont pas d'existence à Frambouhans.

Pour l'année 2023 – 2024, 61 dossiers d'enfants ont été déposés pour le périscolaire. La fréquentation est donc constante et ce service a toute sa légitimité et sa nécessité au sein de notre commune.

Depuis la rentrée 2020, suite à la rénovation de la salle des marronniers, les enfants bénéficient également aujourd'hui aux beaux jours des aménagements du Parc, un espace qui leur est entièrement dédié. Lorsque le goûter ou un pique-nique géant sont organisés, les enfants et les accompagnatrices en gardent de bons souvenirs et de joyeux moments de partage et de convivialité.

Le personnel du périscolaire, les élus et enfants vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2024 et bonne santé



COMMISSION DÉNEIGEMENT

Responsable

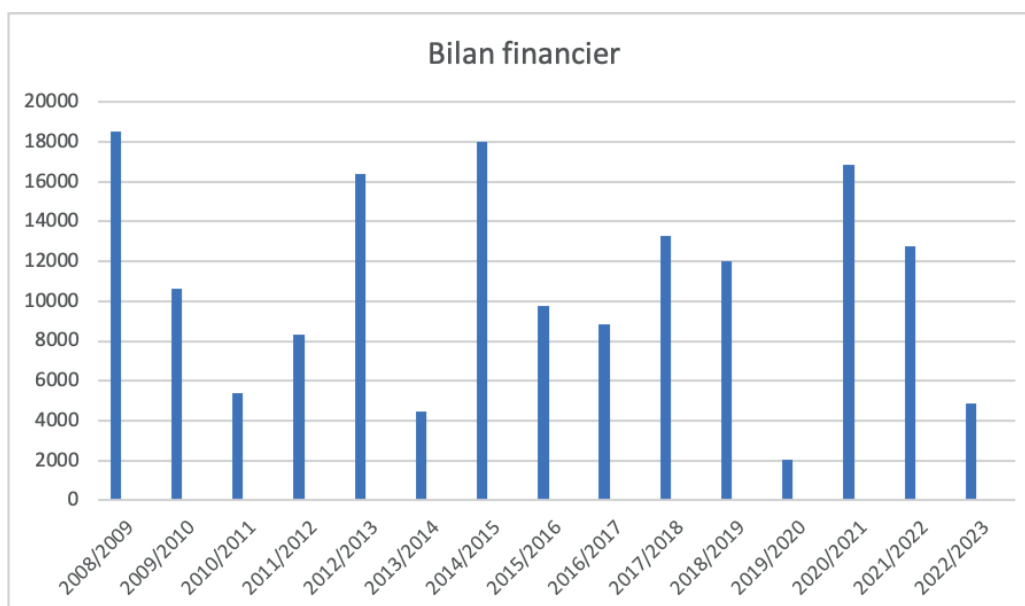
- Charles MONNET
- Franck VILLEMAIN

Prestataire

- Entreprise SARL BERNARD Loic et Anthony

Bilan des dernières années :

Vous pourrez apprécier l'histogramme ci-dessous qui nous montre la difficulté de prévoir budgétairement les montants alloués au déneigement de la commune. Le montant concernant l'année 2022/2023 est inférieur aux années normales des hivers connus par le passé.



Saison 2023-2024

Même si le temps du mois de novembre ne nous rassure pas sur la rigueur de l'hiver, nos agents techniques se sont employés à poser les jalons sur les 16 kilomètres de voirie communale afin de faciliter le travail de l'entreprise qui assure le déneigement.

Les trottoirs aux abords des départementales seront déneigés, ainsi que le trottoir de la Grande rue jusqu'à la rue du stade, dans le but de sécuriser l'accès des enfants scolarisés au groupe scolaire Azelvandre, ainsi que pour les étudiants qui prennent le bus.

La commission rappelle également que la commune peut procéder, par le biais de leurs agents techniques, au déneigement chez les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite vivant seules. Toutefois, seule une trace sera faite depuis la porte d'entrée de leur maison jusqu'à la voie publique.

Une demande doit être formulée auprès du secrétariat de mairie. La commission statuera sur la demande avant de donner réponse.

En espérant un hiver à la hauteur de vos attentes



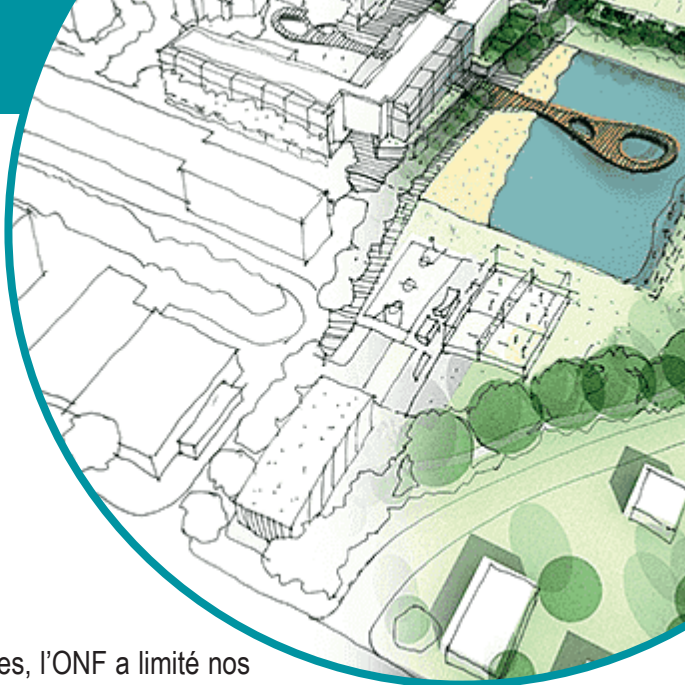
© Bibliothèque de la Ville (DAV), La Chaux-de-Fonds

COMMISSION URBANISME

Responsable : Charles MONNET

Titulaires :

- Jean Pierre CALI
- Myriam CAILLE
- Véronique BARTHOULOT



En raison des dégâts liés aux scolytes dans nos exploitations forestières, l'ONF a limité nos volumes de bois de vente pour conserver nos forêts, c'est pourquoi nous revoyons nos dépenses à la raison.

TRAVAUX

Réaménagement et sécurisation de l'extrémité de la rue du Fort Chabrol :

Nous avons pour habitude de réfectionner une portion de voirie par an pour un budget de 15 à 20 K€/an, par conséquent nous avons décidé de concentrer nos fonds cette année sur la réfection de l'extrémité de la rue du Fort Chabrol.

En effet, la finition de cette portion est actuellement en émulsion et chaque année, à la sortie de l'hiver, des nids de poule apparaissent.

C'est pourquoi l'entreprise VERMOT TP, pour un devis de 8 855,00 € HT viendra poser un tapis en enrobé.

Par la même occasion et de même configuration, la route « Au nid du Crôt » nécessite un tapis en enrobé pour un devis de 12 256,00 € HT toujours par l'entreprise VERMOT.

Les travaux sont prévus début 2024.

Aménagement d'un sentier pédestre reliant le village au Crôtot

Suite à la création du lotissement du «Bas du Parc», avec la population supplémentaire et les randonneurs de plus en plus nombreux, notre commission a décidé de créer un chemin pédestre pour sécuriser les piétons qui relie le village au crôtot.

C'est pourquoi nous avons éloigné le chemin le plus possible de la route et posé des barrières aux endroits que nous avons jugé plus dangereux.

Les travaux du chantier pédestre :

L'entreprise JACQUEMAI TP de Frambouhans, la moins disante, a été retenue pour réaliser les travaux pour un montant de 30 768.00 € HT, une demande de subvention est en cours.

-

Terrassement et nivellement de la nouvelle voirie





Pose de la structure en concassé calcaire, compactage et remise en état des accotements



Pour info : le sentier et réservé aux piétons exclusivement, merci de respecter la législation.

Travaux de viabilisation du lotissement « Aux Échanges »

Les travaux de viabilisation sont terminés, un enduit provisoire est posé afin de permettre aux constructeurs de maisons et aux premiers habitants de circuler dans le lotissement, les travaux de finitions (bordures et enrobé) seront planifiés quand toutes les maisons seront construites.

90 % des parcelles sont déjà réservées ou vendues.

SUIVI ET ÉTUDES DES PROJETS

Principaux travaux ou suivis de chantier :

- au mois de mai, l'entreprise Franche Comté Balayage a procédé au balayage des rues pour un coût de 1 316.00 € HT
- le marquage au sol du village (passages piétons et ligne « STOP » ou « Cédez le passage ») sera planifié courant 2024.
- suivi des travaux de finition du lotissement « Aux Échanges ».
- la CCPM a organisé la campagne de bouchage de trous sur la voirie communale.
- comme les autres années, c'est l'entreprise BILLOT LAILLET qui a fait le fauchage des bords de nos routes pour un montant de 1 000,00 € HT

Projets 2024

Concernant les futurs travaux et études voilà ce qui est proposé au Conseil Municipal et qui seront validés ou non suivant les budgets disponibles :

- travaux d'enfouissement des réseaux secs aériens sur la rue des Bouleaux et/ou la rue Florimont Lambert et/ou rue de la Fontenotte.
- des tronçons de voirie communale sont en projet de réfection.
- bouchage de trous avec le concours de la CCPM si cette prestation est reconduite.

Extinction des éclairages publics :

La commune n'a pas pour objectif d'éteindre les éclairages publics pour plusieurs raisons :

- nos équipements sont récents (2019), et sont équipés d'un abaissement de puissance de 60%, ce qui signifie une baisse d'intensité de 23h à 5h, tout cela couplé à des horloges astronomiques.
- il nous paraissait également important de conserver un éclairage sur les 2 axes départementaux (rue du Capitaine Treilles et rue de la Baume)
- par ailleurs le réseau électrique alimente plusieurs rues sur un même transformateur, donc si l'on garde une Départementale fonctionnelle, l'éclairage public ne peut être coupé temporairement.

Il faudrait séparer les réseaux et refaire des travaux conséquents.

- pour finir, l'économie entre l'extinction complète d'un candélabre et l'abaissement de puissance est de 26 %. Comparé aux travaux nécessaires pour éteindre l'éclairage, le gain est très faible.
- l'option d'éteindre les luminaires se prévoit à la construction du réseau.

Campagne de taille de haie :

La municipalité remarque que beaucoup de riverains ne respectent pas la limite de propriété avec l'espace public..

En effet de nombreuses haies dépassent sur le domaine public qui a pour conséquences de provoquer :

- une gêne des piétons qui ponctuellement sont obligés de marcher sur la route
- un manque de visibilité
- une réduction de l'emprise du domaine public.

Par conséquent, nous vous demandons votre plus grande vigilance, auquel cas nous serons dans l'obligation de vous alerter par écrit avant une mise en demeure, avec la possibilité de faire intervenir le policier intercommunal.

Radar pédagogique :



En 2023 notre radar pédagogique a été installé aux différents endroits du village pour étudier le comportement des automobilistes pour mieux gérer les dispositifs de sécurité.

Nous constatons qu'à l'intérieur du village, les dépassements de la vitesse autorisée sont moins nombreux et surtout moins élevés qu'en périphérie en partie due aux ralentisseurs.

Mais il reste néanmoins du chemin à faire pour que tout le monde respecte le Code de la route et que tous nos concitoyens soient en sécurité.

**Charles MONNET et toute la commission voirie urbanisme
vous souhaitent une bonne année 2024**

COMMISSION BÂTIMENT ET PATRIMOINE

Responsable : TOURNIER Thomas

Titulaires :

- BROGNARD Bernard
- CHEVALIER Jérôme
- LAMBERT Ludovic

Stade :

Fin 2022, Le Conseil Municipal avait validé le changement de la toiture des vestiaires du stade. C'est l'entreprise locale, Philippe BULLIARD Sarl, qui avait été retenue pour un montant de 25 032.00 € TTC.

En parallèle de ces travaux, notre commission a travaillé sur la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur cette nouvelle structure. Après étude des devis, le montant des travaux s'élevait à 26 591.00 € TTC. Cependant, au vu de la configuration du bâtiment qui impose la revente complète de l'énergie, et sachant que le Parc Naturel Régional Doubs-Horloger lance une grande étude de faisabilité sur l'ensemble des bâtiments publics des communes membres, notre commission a proposé de différer ces travaux et d'attendre le rendu de l'étude.

Lors du démarrage de la nouvelle saison de foot, le mitigeur thermostatique qui régule la température des douches de chaque vestiaire est tombé en panne. Dans l'obligation de trouver une solution rapide et ainsi éviter des risques de brûlures aux licenciés du club, nous avons mandaté l'entreprise BARBALAT de Maîche pour remettre en état ce système. Cout de l'opération 3 626.00 € TTC



Salle des fêtes :

Lorsque nous avons proposé de changer l'adoucisseur dans les cuisines de la salle des Marronniers, plusieurs interrogations ont été émises par les membres de la commission. Après une recherche plus approfondie, il s'avère que l'adoucisseur ne gérait qu'une partie du bâtiment. Nous avons confié l'étude à l'entreprise BARBALAT de Maîche. Une solution beaucoup plus efficace a été trouvée. En installant un antitartre électronique au départ du circuit d'eau du bâtiment, celui-ci pourra gérer

l'intégralité du site, à savoir les deux salles des fêtes ainsi que les deux appartements à l'étage. Pour un montant de travaux de 4 552.20 € TTC, ce petit boîtier devra assainir tout le réseau d'eau dans le but de réduire les coûts liés au calcaire.

A la demande des institutrices, des placards ont été installés dans le local qui mène à la scène. Nos employés Fabrice et Gilbert ont ainsi créé des espaces dans lesquels seront stockés du matériel de motricité ou autres jeux qui serviront à tous les enfants du groupe scolaire. Cout de l'opération : 1 200.00 € TTC.

Au cours de l'année, notre commission a décidé, après avis de Marta, agent technique en charge des locations de salle, de faire l'acquisition de nouvelles tables et chaises. Cela faisait quelques temps que ce mobilier n'avait pas été renouvelé et commençait à se détériorer. Nous avons validé une commande de la société Wagner de Belfort (90000) concernant 10 tables et une quinzaine de chaises pour la somme de 4 516.00 € TTC. A la suite de quelques incivilités lors des locations de salle, nous serons encore plus intransigeants. Un système d'identification de chaque chaise et table sera mis en place. Nous nous devons d'avoir du mobilier en état à chaque location !



Cimetière :

Au début du printemps, nous avons constaté que l'ossuaire situé au fond du cimetière était dans un état de désuétude bien avancé. Il était nécessaire de réaliser des travaux. Après étude, et sur proposition de notre commission, le Conseil Municipal a décidé de retenir le devis de l'entreprise des Pompes Funèbres LOPEZ de Charquemont pour un montant de 4 997.00 € TTC. Notre commune est dans l'obligation d'avoir un tel monument. Il permet d'accueillir les restes des défunts lors des reprises administratives des concessions.

Nous vous rappelons le règlement du cimetière concernant les concessions. Suite à la délibération du 12 novembre 2013, le conseil de l'époque a retenu les tarifs suivants :

- Columbarium : 1 100.00 € TTC par alvéole pour 50 ans, sachant qu'une alvéole peut contenir 3 ou 4 urnes selon leurs tailles. Renouvelable tous les 50 ans pour 100.00 € TTC, la concession prend effet dès le dépôt de la première urne. Cependant, des réservations sont possibles sans facturation.
- 50.00 € TTC le dépôt de cendre au Jardin du Souvenir, sachant qu'une inscription commémorative sera apposée sur la stèle. Gratuité pour les cendres qui proviennent des concessions alvéoles non renouvelées.
- Tombes existantes au 31/12/2013 : perpétuelles.
- Tombes à compter du 01/01/2014 : pour 50 ans : 50.00 €/m² avec renouvellement tous les 50 ans au même tarif.

Il convient de prévenir la mairie pour toutes demandes d'informations et de travaux.



Église :

Un tableau de Saint-Sébastien a été offert à la commune de Frambouhans par un généreux donateur qui souhaite rester anonyme. Nous avons décidé de le faire expertiser par un commissaire-priseur à la chambre des ventes de Besançon. Selon lui, la valeur de cette œuvre approche les 400.00 € TTC. Après expertise par le Centre Régional de Restauration et Conservation des Œuvres d'Arts de Vesoul, le devis de restauration de ce tableau s'élève à 4 086.00 € TTC.



C'est pourquoi le Conseil Municipal n'a pas souhaité réaliser de travaux sur ce tableau. Toutefois, il a été suggéré d'encadrer et de mettre sous verre cette œuvre, et de lui trouver une place dans l'église du même nom, en accord avec la commission gérant l'édifice culturel. Après demande de devis, c'est l'entreprise JACQUOT Jérôme de Frambouhans qui a été retenu pour un montant de 455.00 € TTC.

Audits thermiques :

Le cabinet SOLARES-BAUEN de Strasbourg, qui avait été retenu pour un montant de 11 640.00 € TTC nous a remis en début d'année les rapports d'analyse concernant les audits thermiques de chaque bâtiment : les salles des fêtes, l'école, le Ptit Mag et les 5 appartements que nous avons en location. L'ensemble du Conseil Municipal a été très satisfait de la présentation de ces rapports. Ces documents très techniques vont nous servir dans les années futures à la prise de décision pour les travaux sur nos bâtiments.

En parallèle des audits thermiques, l'entreprise CELAP de Pouilly Français (25410) a réalisé tous les tests d'étanchéité à l'air de nos bâtiments. Nous avons donc en notre possession tous les documents officiels pour faire valoir d'éventuelles demandes de subvention auprès de financeurs.

A la suite de ces conclusions, nous avons décidé de lancer une mise aux normes et une rénovation énergétique du bâtiment du Ptit Mag. En effet, ce bâtiment, sorti de terre en 1967, mérite un grand rafraîchissement. Nos choix se sont portés sur le cabinet d'architecte et de maîtrise d'œuvre SAS BÂTIR d'Echenoz le Sec (70000). A l'heure où nous écrivons ces lignes, le projet est au stade de l'APS (Avant-Projet Sommaire). Nous allons prendre les décisions nécessaires pour les axes à suivre. Le changement de couverture conjoint avec la pose de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation dédié au Ptit Mag, l'isolation des murs extérieurs, le changement des menuiseries extérieures, et l'embellissement globale de ce bâtiment permettra une plus belle intégration dans le paysage.



Projets 2024 :

Notre commission a déjà quelques projets en tête pour l'année prochaine. En parallèle des travaux conséquents sur le bâtiment du Ptit Mag, nous souhaitons porter notre attention :

- Sur la mise aux normes d'un bloc sanitaire au stade
- Sur la réfection des murs intérieurs du clocher de l'église
- Sur un aménagement plus fonctionnel de l'ancien atelier communal
- Sur le changement des luminaires de la salle des Tilleuls.

Pour clôturer ce bilan, nous souhaitons remercier chaleureusement Bernard Brognard après toutes ces années passées au sein de la commission et de notre commune ! Merci pour ton dévouement !

Une pensée pour Gilbert, notre employé communal, qui va bientôt revenir, en pleine forme, pour épauler Fabrice dans sa mission. Par la même occasion, nous souhaitons la bienvenue à Michel qui est son remplaçant depuis le mois de novembre. J'adresse personnellement mes remerciements à l'ensemble des employés de notre commune. Vous êtes les pièces maitresses du bon fonctionnement de cette belle « entreprise » communale.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2024 !

COMMISSION FORET ET CADRE DE VIE

Responsable et délégué PNR et COFOR :

- David CHATELAIN

Titulaires :

- Véronique BARTHOULOT
- Charles MONNET
- Thomas TOURNIER
- Jean-Pierre CALI
- Ludovic LAMBERT
- David PRETRE



FORÊT

1. CONJONCTURE



Conséquence du ralentissement de la construction, le prix des résineux entame une baisse sur le second semestre 2023. Pour les scieurs la visibilité se réduit et la concurrence germanique et scandinave se ressent. Les premiers dépérissements de sapins sont constatés et leur arrivée en masse sur le marché pourrait fragiliser les équilibres actuels. Cette gestion de crise dans la durée est très éprouvante pour les techniciens, les équipes commerciales et les propriétaires.

L'année 2024 devra encore faire exception à l'aménagement forestier pour limiter le bois vert mis sur le marché (-70%). Faute de succès, la prévente ne sera plus possible, mais le bloc sur pied est de retour. A ce titre, un lot de gros bois (300 M3) en parcelle 14 sera proposé à la vente en 2024.

2. LES VENTES DE BOIS



VENTES GROUPÉES (PETITS BOIS)

En 2023 l'évacuation des petits bois scolytés a été concentrée sur le premier trimestre. Une quatrième convention vient d'être validée pour 2024 avec déjà 650 M3 de petits bois marqués. Pour ces coupes, aucune aide d'état n'est reconduite pour l'instant.

Récapitulatif des trois conventions réalisées depuis avril 2021 (Prix HT / TVA 10%) :

	Recettes brutes	Charges + frais réalisés	Aides perçues	Volume évacué	Recettes nettes	€/M3
1	22108.69 €	20526.79 €	7842.87 €	554.67 M3	9424.78 €	16.99
2	74563.40 €	30401.43 €	3457.14 €	1412.32 M3	47619.11 €	33.72
3	59242.48 €	26974.98 €	0.00 €	1077.23 M3	32267.49 €	29.95
	155 914.57 €	77 903.20 €	11 300.01 €	3044.22 M3	89 311.38 €	29.34 €

CHABLIS (GROS BOIS)

Cette année, la société Mougin des Majors de Villers-le-Lac avait dégagé début octobre 221 M3 de chablis. Depuis, 200 M3 supplémentaires ont déjà été marqués (Facturation en cours).

VENTES AUX PROFESSIONNELS



Après plusieurs prorogations de délai exceptionnelles, le lot de 338 M3 en parcelle 16 vendu en bloc sur pied en septembre 2020 a finalement été exploité fin mars sous une pluie battante. La piste forestière est en attente de remise en état.



Non sans difficulté quant à la disponibilité du bûcheron, le contrat de la parcelle 7 (260 M3 / état d'assiette 2022) a enfin été honoré avec une réception réalisée à la mi-novembre (263.9 M3).

Acquéreur : Scierie Mougnot de Miellin (70)
(Facturation en cours).



Le contrat gros bois de 260 M3 prévu cette année en parcelle 12 vient tout juste d'être terminé par Christophe Ruffieux.

Acquéreur : Scierie Mougin de Villers-Le-Lac.
(Facturation en cours)

La fin de l'exploitation en parcelle 19 (276 M3 – Scierie Burgunder – Prévente - 2022) débutera lorsque l'état des sols le permettra (trop gras ces derniers temps).

3. PLANTATIONS

Sans réponses à l'appel d'offre pour la replantation des parcelles scolytées, l'ONF s'est vu confronté au manque de main d'œuvre, la pénurie de replants n'étant plus d'actualité localement. Quelques entreprises ont toutefois été démarchées pour tenter d'activer les chantiers dès cet hiver. Nous attendons les derniers éléments pour valider l'entreprise à laquelle la commune confiera cette mission, subventionnée à 80% dans le cadre de « France Relance ».



Ces plantations combleront une partie des premières coupes réalisées en parcelles 6, 9 et 18, avec comme essence principale le sapin pectiné et un essai de douglas en parcelle 18. Pour replanter les coupes réalisées ultérieurement, les discussions sont encore en cours (plan « France 2030 » ...).

Concernant la parcelle 11 (à droite en sortant du Crôtot), notre candidature pour un « îlot d'avenir » (recherche scientifique) a été rejetée à cause du manque de sol (Présence d'affleurements rocheux).

4. TRAVAUX FORESTIERS

En 2023, les travaux ont consisté à dégager manuellement les plantations en parcelles 5 (2.1 Ha) et 11 (0.45 Ha). Estimés par l'ONF à 2529.45€ TTC, ils ont été réalisés en intégralité par les employés municipaux. Notre technicien ONF a dispensé une formation à notre service technique pour appréhender ces travaux du mieux possible. La commission les remercie pour le travail accompli, notamment dans la parcelle 5 au sol accidenté (Bas des Vaudreux).

La CCPM a également effectué courant février une maintenance du puit perdu situé en parcelle 9, le long du Crôtot (Photo).

La commune fait également face à un dépérissement important de frênes. Cette année, ceux situés le long des murs du communal situé derrière la mairie ont été abattus avec la précieuse collaboration d'un affouagiste que nous remercions.



5. SORTIE PÉDAGOGIQUE



Comme chaque année début juillet, une quinzaine d'habitants a participé à sortie en forêt sur la thématique des travaux forestiers.

grand merci à eux et à notre technicien ONF pour ce moment de vulgarisation d'échange important dans le contexte forestier actuel.

6. CERTIFICATION FORESTIÈRE

Notre adhésion à PEFC vient tout juste d'être renouvelée par une certification courant jusqu'au 31.12.2028 (Montant du forfait pour cinq ans : 117.23 € TTC).

Gage d'une gestion durable de la ressource forestière, elle valorise les produits issus de notre forêt mis sur le marché

CADRE DE VIE

1. FLEURISSEMENT



Cette année encore, le fleurissement a de nouveau été confié aux entreprises « Les Paysages Fleuris » ainsi qu'à l'EARL Pretot.

Montant : 1975.02€ TTC.



Les Paysages Fleuris ont également été sollicités pour la réalisation d'un massif décoratif autour du cabanon « Frambouhans ».
Montant : 1253.5 € TTC.

Suite à l'installation de cuves de récupération au niveau de l'atelier municipal, la commune a investi dans une remorque que nos employés municipaux ont customisée pour réaliser les arrosages.

Montant : 1122.52 € TTC



2. PLANTATION DE HAIE

Grâce à un partenariat entre le PNRDH, la FDC25 et la municipalité, les élèves du groupe scolaire Azelvandre ont participé à la plantation d'une haie champêtre. Malgré une météo capricieuse, les petites mains ont su braver le froid et la pluie pour mettre en terre de nombreuses essences locales sur une longueur de 80 mètres. En plus de favoriser la biodiversité, cette haie « brise-vent » limitera la formation de congères sur la route qui mène au lieu-dit « Les Bataillots ».



À SAVOIR :

- Les haies assurent des fonctions d'intérêt général et sont protégées via diverses réglementations.
- Le Parc naturel du Doubs Horloger propose un guide sur les essences locales recommandées pour la réalisation de haies, bosquets ou alignements d'arbres, à télécharger sur leur site internet.

3. NETTOYAGE DE PRINTEMPS

L'opération organisée par la société de chasse (ACCA) et la municipalité mobilise régulièrement une trentaine de bénévoles. Toujours soutenus par Préal et Intermarché, le volume de déchets récoltés reste stable. Nous remercions les habitués et espérons voir de nouveaux visages l'an prochain !



4. ABRI COUVERT

Sorti de terre en juin après l'intervention des entreprises TP Bonnet des Ecorces et SARL Bulliard de Frambouhans (32872.40 € TTC), cet abri mérite désormais d'être aménagé pour assurer pleinement ses fonctions d'accueil. Il pourra notamment être utilisé pour des apéritifs lors des locations de salles, mais aussi pour l'organisation de petites manifestations associatives ou scolaires, ou tout simplement pour s'abriter lors d'un goûter au parc.



5. AIRE TERRESTRE ÉDUCATIVE

Le projet envisagé dans le secteur de La Baume porte désormais un nom : **Aire Terrestre Educative (ATE)**. Il s'agit d'une petite zone communale (parc urbain, friche, zone humide, forêt, rivière, etc...) qui devient le support d'un projet pédagogique de connaissance et de préservation de l'environnement pour des élèves du CE2 au lycée, leur enseignant et leur référent nature.



En 2024, grâce notamment à une aide financière du Commissariat de Massif (ANCT), la commission consacra son énergie à l'aménagement de cette zone et ses alentours, accompagnée des divers organismes spécialisés dans ce domaine. Forte de son succès, l'expérience d'éco-pâturage sera renouvelée avec la mise en place d'une clôture rigide.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site arb-bfc.fr.

6. DÉCORATION DE NOËL

Cette année, la commission a décidé de renouveler totalement les décorations de candélabres. Nous avons également fait l'acquisition de décorations non lumineuses qui seront installées en bordure de RD437, face au P'tit Mag.

Ces nouvelles décorations ont été achetées à la société Décolum, pour un montant de 9434.40 € TTC.

Toujours dans un souci d'économie énergétique, la durée d'éclairage habituelle sera réduite d'environ trois semaines.



BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2024 !

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

Responsable : Vanessa GUINCHARD

Titulaires :

- Myriam CAILLE
- Jérôme CHEVALIER
- Franck DOMEK
- Sylvain LAURENT
- Émilie OUDOT

Après deux années sans avoir pu assister à la cérémonie des vœux de M le Maire, c'est avec plaisir que le Conseil Municipal a pu offrir aux habitants de Frambouhans un apéritif convivial accompagné par la musique du Muppets Band, le dimanche 8 janvier 2023. A cette occasion, Monsieur le Maire a fait un bilan de l'année précédente et présenté les projets à venir pour la commune.

Le dimanche 22 janvier, après la cérémonie religieuse en présence de l'Harmonie de Charquemont, la Municipalité a offert le verre de l'amitié à l'occasion de la fête patronale de la St Sébastien.

L'opération brioche de l'Adapei a eu lieu cette année du lundi 27 mars au dimanche 2 avril. Merci aux bénévoles qui ont fait du porte à porte pour la vente des brioches et à vous tous pour votre accueil et votre générosité, ce qui a permis de récolter 1587,29 € pour l'association.

Le vendredi 9 juin, les Conseillers municipaux ont pris plaisir à servir toutes les mamans afin qu'elles profitent au maximum de leur soirée pour la fête des mères sur le thème de la plage.



Le 5 juillet, Monsieur le Maire et quelques Conseillers municipaux se sont rendus chez Madame Andrée Genre pour fêter ses 95 ans.



Pour sa 3ème édition, Le Frambou'can s'est tenu le vendredi 7 et le samedi 8 juillet en présence de la chaleur et du soleil qui ont fait de cette édition un grand succès. Merci aux associations du village pour leur implication, à Cavalcade Production pour la programmation et l'organisation et à vous pour votre présence qui a fait le succès de ces 2 soirées.



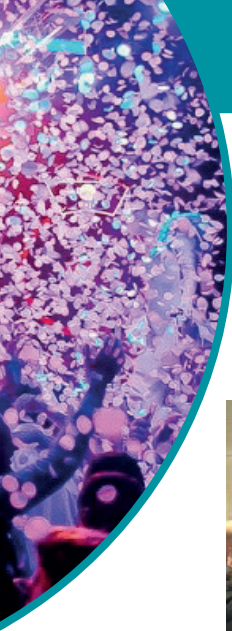
On vous attend de nouveau l'année prochaine, les 12 et 13 juillet.



Le dimanche 10 septembre, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'association La Ronde l'Espoir qui sillonne le Doubs à vélo afin de sensibiliser et d'informer la population sur les risques du cancer.

Après les travaux effectués pendant l'été, le samedi 14 octobre, le P'tit Mag a été inauguré et le verre de l'amitié a été offert par la commune.





Le dimanche 12 novembre, la cérémonie de commémoration rendant hommage aux soldats morts pendant la guerre 14-19 a eu lieu en présence des portes drapeaux des anciens combattants, des élèves de l'école Azelvandre ainsi que l'Harmonie de Maïche. Le défilé jusqu'au monument aux Morts n'ayant pu être possible dû au mauvais temps, un hommage a été rendu à l'intérieur de l'église. A l'issue de la cérémonie religieuse, la Municipalité a offert le traditionnel verre de l'amitié.



Le samedi 25 novembre c'est avec plaisir que la commune a accueilli la troupe de théâtre de Verdure avec la pièce « Le pire village de France », une comédie sympathique qui a fait rire un public venu de Frambouhans et des villages voisins. Nous remercions les comédiens pour leur représentation ainsi que le GAF pour la tenue de la buvette.



Comme chaque année, en cette période de fêtes, le conseil municipal a plaisir à se rendre au domicile de nos anciens pour passer un moment convivial en leur compagnie. 57 colis seront distribués pour les plus de 75 ans.

Le samedi 16 décembre les familles des élèves du groupe scolaire Azelvandre ont eu le plaisir de participer à la fête de Noël avec un spectacle préparé avec leurs institutrices.



A la fin du spectacle, le Père Noël est venu distribuer ses cadeaux et ses papillottes à tous les enfants de la commune.

La commission vie associative et culturelle vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2024.

Guinchard Vanessa

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : Franck VILLEMMAIN

Membres :

- Jérôme CHEVALIER
- Émilie OUDOT
- David PRETRE

Que nous souhaitions simplement informer, accompagner voire même créer du lien, il existe de nombreuses solutions à mettre en place dans le cadre de notre communication publique. C'est pourquoi, la commune de Frambouhans a fait le choix de développer ses moyens de communication.

1. SITE INTERNET

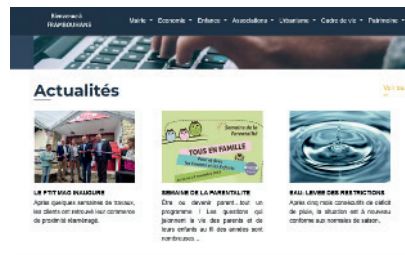
Un nouveau site !!!!!

La même adresse !!!!

www.frambouhans.fr

Pour une commune, le site Internet est une formidable vitrine qui lui permet d'informer, d'engager et de promouvoir ses activités/actions au même titre que le magazine municipal. À la différence que, ce support de communication permet plus d'interactivité et d'inscrire la Mairie dans une démarche numérique efficace et de dématérialisation de ses services. Les internautes y trouveront :

- Une présentation de la commune, son histoire et ses valeurs
- De l'information en temps réel : alertes, rendez-vous, décisions, travaux...
- Un accès rapide à l'ensemble des services publics notamment pour les démarches en ligne (portail famille)
- Les animations du territoire : culture, agenda, contribution...



2. PANNEAU D'INFORMATION ÉLECTRONIQUE

Depuis plusieurs années maintenant, la commune s'est dotée d'un panneau d'information électronique installé sur le parking du P'tit Mag. Le but de cet outil de communication est d'informer les habitants de Frambouhans en temps réel. Vous pourrez y découvrir des informations émanant de la Mairie, de la Communauté de Communes du Pays de Maiche, mais également des associations de notre village.



3. LA PAGE FACEBOOK :

Un réseau social est un « site internet ou application mobile qui permet aux utilisateurs de se constituer un réseau d'amis, de relations ou d'abonnés, et qui favorise les interactions sociales entre individus, groupes d'individus ou organisations ». Dans une logique affirmée de la commune de se rapprocher de ses administrés, de s'engager dans une communication plus directe et plus rapide mais aussi de créer du lien, il paraît évident qu'être présent sur ces médias est devenu primordial. A ce jour, vous êtes 330 abonnés à la page Facebook de la commune de Frambouhans.

4. L'APPLICATION INTRA-MUROS :

Cette application, à installer sur votre téléphone portable, vous permettra d'avoir de nombreuses informations en temps réel de votre commune, mais également de la Communauté de Communes du Pays de Maïche. Elle vous permet d'être informé, d'être alerté et de participer à la vie locale. Les abonnés reçoivent les alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristique. A ce jour, 396 personnes ont téléchargé l'application sur leur smartphone.

6. LE BULLETIN COMMUNAL

Premier support d'information des administrés sur la vie locale, le bulletin communal transmet une information complète et argumentée aux lecteurs. Il a le principal avantage d'être durable. Sa distribution en boîte aux lettres permet à l'équipe municipale de s'assurer une couverture forte de la population de Frambouhans.





Alimentation - Boissons
Pains - Journaux
Poste - Gaz

1. HORAIRES DU P'TIT MAG'

	Matin	Après-midi
Lundi	7h - 12h15	15h30 - 19h
Mardi	-	-
Mercredi	7h - 12h15	15h30 - 19h
Jeudi	7h - 12h15	15h30 - 19h
Vendredi	7h - 12h15	15h30 - 19h
Samedi	7h - 12h15	15h30 - 18h
Dimanche	7h - 12h15	-

2. UNE NOUVELLE ÉQUIPE À LA TÊTE DU P'TIT MAG'



Un changement de vendeuse au sein du P'tit Mag !!!

Présente depuis l'origine du commerce, Eloïse Maillot a quitté la collectivité fin août.

Je tiens, au nom du Conseil Municipal, à la remercier pour le travail accompli durant toutes ces années. Marta BOBILLIER a été recruté en interne afin de former un nouveau binôme avec Marie BOULLIER.

3. DES TRAVAUX POUR UN NOUVEAU LOOK



Comme je vous l'avais annoncé dans le bulletin communal de 2022, la commune a entrepris des travaux dans le P'tit Mag afin de rendre le lieu plus accueillant et plus fonctionnel. Ces travaux ont été conditionnés par un timing très serré,

durant la période estivale. 3 semaines de fermeture ont permis à toutes les entreprises d'intervenir dans des conditions pas toujours opportunes. Grace à leur professionnalisme, et au sens de l'intérêt général, elles ont su relever le défi. Je tiens, au nom du Conseil Municipal, à les remercier très chaleureusement pour le travail accompli. Je salue également les employés communaux, les agents techniques, les vendeuses, les membres du Conseil Municipal et leurs conjoints, pour l'aide apportée lors du déménagement et l'emménagement. Ces tâches peu commodes, très bien coordonnées, se sont déroulées dans un esprit d'entraide et de convivialité tel que nous le connaissons au sein de nos équipes. Un très grand merci.

L'entreprise PREVITALLI-TISSERAND de Damprichard a réalisé les travaux de pose de carrelages pour un montant de 4 388,68 € HT.
L'entreprise DEVELEC du Russey a réalisé les travaux d'électricité pour un montant de 3 770,04 € HT,
L'entreprise JACQUOT Jérôme des Ecorces a fabriqué et réalisé la pose des meubles formant le comptoir pour un montant de 12 851,40 € HT.

Ces travaux ont pu voir le jour grâce à la participation financière de la Commission Départementale de la Présence Postale territoriale. En effet, un montant de 10 000.00 € a été alloué à la commune de Frambouhans, le reste à charge étant financé en fond propre par la commune. La Commission contribue à la sauvegarde des commerces de proximité si cher à nos territoires ruraux.

4. COMMUNICATION

Vous souhaitez connaître les horaires ???

Connaître les nouveautés ???

Rendez sur la page FACEBOOK de votre commerce de proximité



Inauguration du P'tit Mag le samedi 14 octobre 2023 en présence de :

- M METHOT, Conseiller Départemental
- M MAIRE DU POSET, Président de la Commission Départementale de la Présence Postale Territoriale
- M COURTOY, Délégué Territorial du Groupe La Poste

LA P'TITE BIBLI

Après des années de bons et loyaux services, Martine BROGNARD et Brigide VUIL-LIN ont décidé de cesser leur activité de bénévoles, nous les remercions pour leur dévouement et le temps passé au service de la bibliothèque.



En janvier, Mélanie CHATELAIN est devenue la nouvelle responsable de la P'tite Bibli.

Dès le début d'année, des travaux de peinture ont été réalisés par les employés municipaux, Fabrice et Gilbert (un grand merci à eux), pour donner un coup de neuf aux locaux. Une nouvelle pièce a été créée en « espace enfant » avec petit canapé et bacs de livres à hauteur.

Ensuite, un important désherbage (élimination et renouvellement des collections) a été effectué avec l'aide précieuse de la bibliothécaire de Maîche. Une grande quantité d'anciens livres ont été retirés pour faire place à plus de nouveautés. De nombreux livres récents ont également été acquis (occasions, neufs ou dons d'habitants), afin de compléter le fond des collections. Des emprunts d'ouvrages à la Bibliothèque de Maîche et à la Médiathèque du Doubs au cours de l'année permettent également d'élargir le choix de livres proposés.



En 2022, seize personnes étaient inscrites à la bibliothèque. Aujourd'hui, ce sont quarante lecteurs qui viennent régulièrement chercher des livres ! L'arrivée d'une seconde bénévole en septembre, Cécile JACQUOT, a permis à la P'tite Bibli d'augmenter sa fréquence d'ouverture :

Elle est désormais ouverte tous les samedis de 10 h à 12 h.

L'inscription est gratuite et le portage de livres à domicile est toujours possible.

Concernant les activités proposées, trois ateliers « bricolage » ont été organisés cette année avec une dizaine d'enfants de Frambouhans.

- Le premier sur le thème de Pâques s'est déroulé en avril.
- Le second sur le thème de l'automne a eu lieu en octobre.
- Le dernier sur le thème de Noël en décembre.

Ces moments créatifs suivis d'un petit goûter, sont fortement sollicités et très appréciés.
D'autres animations seront proposées tout au long de l'année prochaine.

Les bibliothécaires Cécile et Mélanie vous souhaitent une très bonne année 2024 sous le signe de la lecture !!
N'hésitez pas à venir découvrir ce lieu convivial, nous vous accueillerons avec un grand plaisir !

« Quand je pense à tous les livres qu'il me reste à lire, j'ai la certitude d'être encore heureux ».
Jules RENARD



Nos coordonnées

Téléphone :

- Mélanie CHATELAIN : 06 79 14 81 81
- Cécile JACQUOT : 07 89 06 94 02

Mail : laptitebibli@outlook.fr

Page facebook : La P'tite Bibli de Frambouhans



FRAMBOUHANS



et les associations

LES PETITS ÉCOLIERS

Bureau élu en septembre 2022 :

Présidente : Angélique HAWRYLISZYN

Vice-présidente : Allison MAIROT

Trésorière : Maxime SCHÜTZ

Trésorier adjoint : Sabrina BOBILLIER

Secrétaire : Laurie MARINO

Secrétaire adjointe : Melissa FRÉSARD

Membres du bureau :

- Géraldine PATOIS
- Madeline CUCHE

L'association compte également plusieurs parents dont l'aide précieuse permet l'organisation des différentes manifestations. Nous tenions à remercier les parents sortants et souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants.

Notre association Les Petits Écoliers, est une association de parents volontaires. Le but est d'apporter un soutien financier aux actions et aux projets des enseignantes, ainsi que d'organiser des événements autour de l'école et du village.

LOTO FEVRIER 2023 :

Reprise du loto après la période COVID. Cela nous a demandé une grosse organisation à mettre en place sachant que c'était une première pour les membres du bureau. Mais avec l'aide des parents nous avons pu mener à bien cette manifestation qui a connu un grand succès.



Le bénéfice a permis de financer en totalité la sortie scolaire des maternelles (Les Bisons à DAMPRICHARD) et une bonne partie du voyage scolaire des primaires. Celui-ci s'est déroulé sur 3 jours à LEVIER où les enfants ont pu faire différentes activités comme du poney, de la spéléologie, du tir à l'arc etc.... Tout le monde était ravi.





LA CHASSE A L'ŒUF (Avril) :

Cette année le lapin de Pâque a dû partir en catastrophe à la fabrique de chocolat semant derrière lui plein de chocolats. Les enfants ont dû l'aider à tout récupérer à travers des missions et des énigmes. Tout cela aurait dû se dérouler à l'air de jeux mais la neige en avait décidé autrement. Pas de panique, après quelques adaptations, nous avons pu la faire au sein de l'école.



VENTE DE FLEURS (Mai):

En partenariat avec Les Paysages Fleuris, cette vente est toujours un franc succès.

KERMESSE (Juin) :

Banderole réalisée avec la main de tous les enfants et parents présent ce jour-là.

Le soleil était encore au rdv cette année pour notre traditionnelle kermesse de l'école. Les enfants ont pu profiter des divers stands : jeux avec challenge, maquillages, tatouages éphémères, petits cadeaux à gagner. Quant aux parents, ils ont pu se retrouver à la buvette ainsi qu'à notre stand de gâteaux.



Le soleil était encore au rdv cette année pour notre traditionnelle kermesse de l'école. Les enfants ont pu profiter des divers stands : jeux avec challenge, maquillages, tatouages éphémères, petits cadeaux à gagner. Quant aux parents, ils ont pu se retrouver à la buvette ainsi qu'à notre stand de gâteaux.

Le FRAMBOU'CAN (Juillet) :

Pour la 2^{ème} année consécutive, les Petits Écoliers étaient présents avec la tenue d'un stand de petite restauration (hots dogs et crêpes) sur 2 jours. La bonne ambiance était au rdv.



VENTE DE FROMAGE :

Qui dit repas de fêtes de fin d'année, dit aussi fromages. C'est avec la fromagerie des FONTENELLES que nous organisons cette vente.

UN GRAND MERCI À TOUS POUR VOTRE AIDE ET VOTRE SOUTIEN POUR CETTE ANNÉE !!!

N'HÉSITÉZ PAS À NOUS REJOINDRE POUR QUE LES PROJETS DE NOS ENFANTS SE RÉALISENT

À VOS AGENDAS :

- LOTO : Le vendredi 2 février 2024
- VENTE DE FLEURS : début mai, vous recevrez un bon de commande directement dans votre boîte aux lettres.
- KERMESSE : date à définir si elle est maintenue
- FRAMBOU'CAN : été 2024, venez déguster crêpes et autres gourmandises en famille tout en écoutant de la bonne musique. Ambiance assurée

GROUPE D'ANIMATION DE FRAMBOUHANS

Président : Gérard PATOIS par intérim

Vice-Président : Gérard PATOIS

Trésorier : Olivier MAGRI

Secrétaire : Laurence BIWERSI-PATOIS



LE GAF EN 2023

Janvier : « La Saint Sébastien » - Fête du Village

C'était le 21 janvier... Nous avons eu plaisir à l'organiser mais nous avons eu un petit goût d'amertume après... Nous avons tenté une nouvelle formule : « soirée jeux » en fin d'après-midi avec la possibilité d'une « assiette apéritive ». L'entrée était libre et gratuite, avec bien sûr, les jeux à disposition. Des tracts distribués dans toutes les boîtes aux lettres... Treize bénévoles présents, mais la déception de n'avoir que 4 visiteurs dont deux enfants ... pour un village de presque 1 000 habitants. Mais... pas découragé, le GAF proposera une autre formule pour fêter notre village. Rendez-vous le samedi 20 janvier 2024.



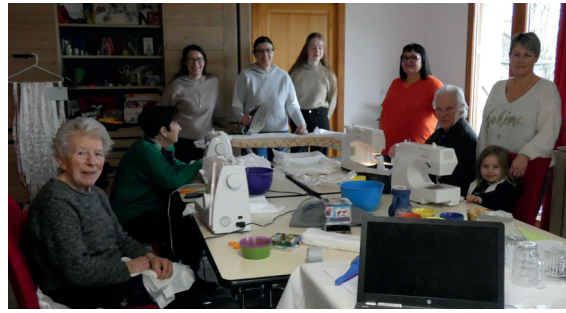
Février : « Carnaval de l'école »

C'était le 21 février... par un beau temps, l'école défilait pour carnaval. Pour la sécurité des enfants de l'école, une dizaine de bénévoles, en costumes fluos, étaient présents. Très bonne ambiance avec « du monde » sur le parcours. Le GAF a offert les confettis et le goûter.



Mars : « Carnaval de Maïche »

C'était le 7 mars... Une belle éclaircie est arrivée pour le défilé. Merci à la Météo. Une très bonne ambiance présente tout au long du défilé. Sur un petit air de folie aidé par le maquillage et le couvre-chef en forme d'entonnoir, 37 participants du groupe « les Fou'bouhans » ont défilé en costumes flamboyants, entourant le char préparé et décoré par une bonne quinzaine de bénévoles dont des enfants. Les costumes, comme à l'accoutumée, ont été préparés, cousus et montés par une dizaine de « bonne volonté ».



Merci

- ... à la Commune, pour le prêt du local (montage du char)
- ... à Amanda, pour le prêt de son garage
- ... à Romuald, pour le prêt de son tracteur-tondeuse et de matériels divers
- ... à Laurence, pour le prêt de sa salle-à- manger transformée en atelier de couture
- ... à tous ceux qui ont donné divers matériaux, notamment en bois.
- ... à tous les bénévoles, grands et petits, pour leur aide

Malgré tous les prêts et les astuces pour obtenir du bois ou autres gratuitement, le budget du « Carnaval de Maïche » s'élève à 1200 € mais le résultat et la bonne ambiance en valent la dépense.



Avril : « La Main qui fait ».

C'était le 2 avril... Une dizaine d'exposants dont trois du Village ont rempli les étals de leurs créations. Des chalands, oui il y en a eu dont ... une quinzaine de visiteurs de Frambouhans.

Qu'y trouve-t-on ? : Attrapes rêves - Articles de Pâques - Bijoux - Sacs à mains - Sacs à dos - Porte-monnaie - Objets en bois (lampes - serre-livres - Pendentifs - Puzzles - Cadres - Vases) - Accessoires « création-couture » (Gamme zéro déchets - Esuie-tout - Eponges - Charlottes à plat - Etais à couverts - Poupées et Singes Tilda) - Cadres en bois avec motifs (Campagne - Coeurs tissu - Cadres silhouette découpée en papier) – Perles collées



En 2024, la date sera modifiée pour ne pas être en même temps que la « Journée nationale des Arts ».

Avril : « GAF merci »

Manifestation repoussée en fin d'année.

Mai : « 16° Brocante du Jeudi de l'Ascension » :



C'était un ... « jeudi », le 18 mai... Les inscriptions se sont fait attendre, mais, fort heureusement, 35 exposants ont animé cette journée. Une belle ambiance au sein de la buvette a égayé les visiteurs. Le café du « petit-déjeuner » était offert à tous les exposants. Le midi, il y avait possibilité de se restaurer avec des repas concoctés par Piou.

Il y a moins de brocanteurs qu'auparavant. La raison en est toute simple, faute de bénévoles, les chapiteaux ne sont plus mis à disposition, de même que les tables ... La Salle des Tilleuls est « abandonnée » Si vous souhaitez donner un coup de main uniquement pour installer le mercredi soir et / ou ranger le jeudi soir, c'est tout à fait possible. Il n'y a pas d'engagement à l'année. A bon entendeur ... Merci.



Juillet : Le FRAMBOU'CAN »



Le GAF a participé de plusieurs manières à ces deux jours festifs et exceptionnels pour notre Village. En tenant, bien sûr, un stand-buvette restauration mais aussi en prêtant, aux associations du Village, ses chapiteaux, grands et petits.

Il y a eu beaucoup de bénévoles au sein du GAF pour aider, le tout dans une très, très bonne ambiance.

MERCI à eux.

Pour la buvette, une augmentation des ventes est à noter. Toutefois, notre bénéfice égale celui de 2022 puisque nous avons fait le choix de maintenir, malgré l'inflation, les prix de l'an passé.



Septembre : « Bourse aux jeux / jouets et articles de sports ».

La participation est identique aux années précédentes. Cette manifestation rend service aux habitants de Frambouhans mais reste, depuis l'origine, déficitaire, en raison des frais fixes. Devons-nous la maintenir ? Telle est la réflexion actuelle.

Septembre : « Banquet des classes en 3 et en 8 »

Le Banquet des Classes se réalise dans le cadre du GAF mais est gérée en totalité par les conscrits de l'année en cours. Le GAF apporte sa garantie « assurance Responsabilité Civile », le compte bancaire spécifique et, en cas de déficit, ce qui n'est pas impossible mais rare, couvre la différence entre les dépenses et les recettes.

Le GAF organise la première rencontre qui, cette année, a eu lieu le 3 février et prend aussi en charge les frais de publicité sur le PPA.





*BANQUET DES
CLASSES
en 3 et en 8
30 septembre 2023*



Les Conscrits des années en 3 et en 8 se sont réunis à la Salle des Tilleuls le 30 septembre. Plus de 70 participants de 20 à 85 ans se sont retrouvés dans une très bonne ambiance. Des retrouvailles. Parfois de longs trajets, Michel des Pyrénées Atlantiques, Philippine d'Allemagne, Rémi de Dijon Et, tout un chacun, heureux de se « revoir ». En partant, tout le monde s'est dit « à dans cinq ans ».

Novembre : « Après-midi jeux »

Pour différentes raisons, l'après-midi jeux n'a malheureusement pas pu avoir lieu cette année mais ce n'est que partie remise.

Novembre : « GAF - Merci »

C'était samedi 25 novembre, avant midi... Le GAF a remercié l'ensemble des bénévoles (présents et non présents, distributeurs de tracts, aide aux manifestations, préparation en amont, buvettes, Carnaval, Frambou'Can, etc). Plus de vingt bénévoles se sont retrouvés lors de ce « Verre de l'Amitié ».

Novembre : « Théâtre »

C'était aussi samedi 25 novembre, mais le soir... La troupe-amateur d'Autechaux-Roide est montée sur le Plateau et nous a joué « Le pire village de France ». Comédie de près de 2 heures, qui a bien amusé le public, environ une cinquantaine de spectateurs venus des villages environnants et, bien sûr, de Frambouhans. La première neige était au rendez-vous et les routes quelque peu glissantes, mais les courageux ne se sont pas démoralisés. C'était une bonne soirée. A la demande de la Commune et de la Troupe, le GAF a tenu la buvette. Merci pour leur proposition.

Bilan 2023

Un Conseil d'Administration qui ne demande que de pouvoir étoffer ses rangs pour mieux avancer.

Quelques manifestations en demi-teinte, mais un grand soulagement de voir des bénévoles venir ou revenir pour préparer les manifestations.

Financièrement, on avait depuis quelques années un bilan déficitaire et le GAF a « survécu » grâce aux bénéfices antérieurs. Mais, cette année, enfin un retour à un bilan légèrement positif. Que ça continue !

L'Association du GAF

Elle est organisée autour :

d'un **Bureau** dont les membres élus figurent plus haut,

d'un **Conseil d'Administration** composé :

- de membres élus lors de l'Assemblée Générale
- du Maire (membre de droit)
- d'un Conseiller Municipal de la Commission Vie associative (membre de droit)
- des membres actifs du GAF
- des représentants de deux associations : « Le Cuché » et les « Parents d'Elèves ».

Note : toutes les associations de Frambouhans sont les bienvenues. Elles n'ont pas obligation de participer aux réunions. Le bénéfice de la manifestation est réparti entre les associations participantes, dont, bien sûr, le GAF.

A noter que, statutairement, chaque habitant de Frambouhans est membre du Groupe d'Animation et peut assister à notre Assemblée Générale.

A propos des membres actifs - Nouveauté depuis 2020 - Les membres actifs - Ce sont les bénévoles qui ne désirent pas participer aux réunions mais souhaitent donner un coup de main. Ces personnes sont sollicitées en amont des manifestations. Pour l'instant, une petite dizaine sont inscrites dans ce groupe qui ne demande qu'à être complété par d'autres bonnes volontés. Un grand MERCI à eux.

 **Whatsapp**

Nouveauté depuis 2023, la création d'un groupe WhatsApp qui facilite la préparation et l'annonce des manifestations. Si vous voulez rejoindre le groupe, n'hésitez pas à demander au 06.79.07.38.45 ;

Le GAF a pour vocation d'animer le village mais aussi d'être un soutien auprès des associations de Frambouhans par le prêt de matériel (petits et grands chapiteaux, loto, etc.). De même, deux grands chapiteaux sont mis à disposition des habitants du village (pour une utilisation sur Frambouhans) après réservation auprès du responsable. (Tél : 06 88 06 57 35)

MERCI

- aux bénévoles (distributeurs de tracts, aides diverses, ...etc.)
- à la Commune de Frambouhans
- à tous les commerces, artisans, entreprises, associations ou particuliers qui vont participer aux lots des Olympiades de la Saint-Sébastien.
- à vous, tous les participants, car sans public, pas de manifestation

PROJETS 2024

En se basant sur le calendrier habituel et sous réserve de la validation par le CA, voici les projets pour 2024 :

- **Assemblée générale** : janvier ou février 2024
- **Les Olympiades de la Saint-Sébastien** : samedi 20 janvier 2024

Mise en place des Olympiades de la Saint-Sébastien. Cette Saint-Sébastien sera sous le signe du jeu par équipe. L'idée est de faire se rencontrer des équipes sur des jeux de tous genres pour petits et grands (ça ira peut-être du tir à la corde au quizz musical ou à des jeux d'équilibre et bien d'autres). Réservez dès maintenant votre 20 janvier et pensez à préparer d'ores et déjà vos équipes. Des lots « Il fait bon vivre à Frambouhans » devraient être offerts aux gagnants merci aux généreux donateurs.

- **Réunion de préparation du Banquet des Classes en 4 et en 9** : mardi 9 février 2024
- **Carnaval avec l'école** : à confirmer

- **Défilé du Carnaval de Maïche** : Dimanche 24 mars 2024 - avec des réunions préparatoires et la confection d'un char. Avis aux volontaires ! De même pour les couturières !
- **La Main qui Fait** : dimanche 14 avril 2024. Exposition-ventes
- **Brocante** : jeudi de l'Ascension 9 mai 2024
- **Participation au Frambou'can** : vendredi 12 et samedi 13 juillet 2024
- **Bourse** - thème à définir : samedi 7 septembre 2024
- **Banquet des classes en 4 et en 9** : date à confirmer (généralement en automne) avec premier rendez-vous en début d'année, vers la mi-février.
- **GAF « Merci »** : samedi 16 novembre 2024 afin de remercier tous les bénévoles.
- **Après-midi récréative** : samedi 16 novembre 2024

Tout autre projet peut-être mis à l'étude.

Et bien entendu, le GAF, dans la mesure du possible, répondra présent à toutes sollicitations pour participer à des manifestations telles que le Frambou'can, le Comice, le théâtre ou autres.

Nos téléphones :

- Gérard (06.76.13.88.23)
- Laurence (06.79.07.38.45)
- Olivier (06.07.90.51.06)
- Le groupe WhatsApp (06.79.07.38.45).

Notre adresse mail - gaf.frambouhans@laposte.net - Si vous souhaitez être informé des activités du GAF, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse personnelle. D'avance merci.

VOEUX

Oyez ! Oyez ! Bonnes gens !

Le GAF a besoin de vous pour distribuer les tracts, pour préparer les manifestations, pour « tenir » les manifestations et pour ensuite les faire vivre. En souhaitant que vous puissiez venir rejoindre les bénévoles actifs, même si ce n'est qu'occasionnellement. A l'aide d'une phrase bien connue, on vous dit : « On compte sur vous ! »



Pour 2024, nous présentons à tous les habitants de notre Village, nos souhaits sincères de bonheur, de réussite, de santé, avec l'espoir de vous accueillir nombreux dans toutes nos manifestations,

Vive 2024.

Gérard PATOIS

LES AILES DE LA CENDRÉE

Président : PUMPEL Michel
Animateur sécurité : PUMPEL Michel
Trésorier : SPIESSER Gabriel
Secrétaire : PARRA Régis

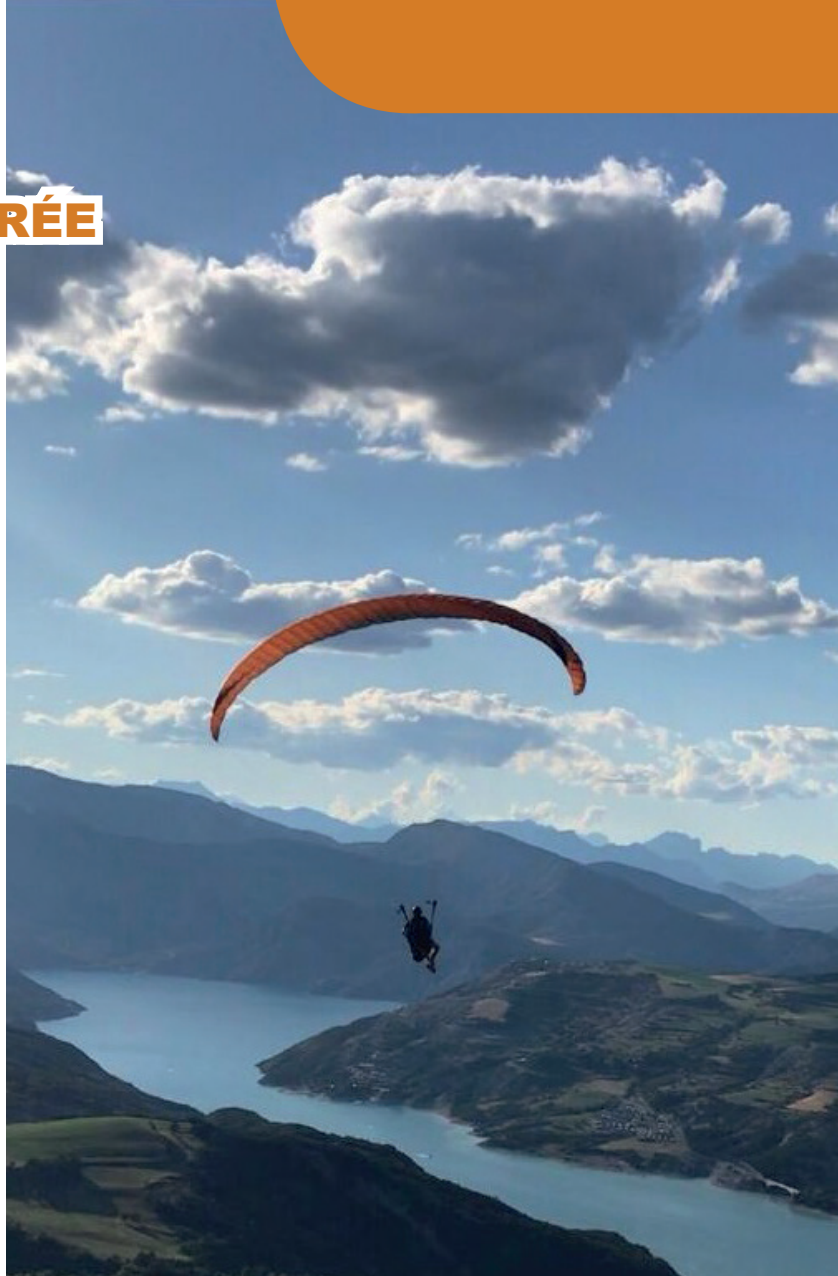
Club de parapente FFVL

Adresse du club :
15 grande rue
25140 Frambouhans
06 23 70 41 20

Vous rêvez de voler, de toucher les nuages

Venez nous rejoindre

Nous vous proposons des vols en biplace afin de découvrir notre région d'un autre oeil et de vous faire découvrir notre sport



THE MUPPET'S BAND

Président : CASSARD Charles
Trésorier : BONNÉCUELLE Cédric
Secrétaire : FAIVRE Laurent

C'est une fois de plus avec grand plaisir, que le Muppet's band vous présente tous ses vœux de santé, de paix et de bonheur pour l'année à venir. « Là où est la musique, il n'y a pas de place pour le mal ». Miguel de Cervantès, Don Quichotte.

Nous continuons notre chemin au rythme d'une répétition tous les deux mois environ et de deux ou trois concerts par an. Cette année nous nous sommes produit à deux reprises à Vandoucourt (marché gourmand et soirée jazz) et aux Plains-et-Grands-Essarts (soirée concert).



LES ANCIENS COMBATTANTS

Ce récit d'un «moment d'histoire locale» a été réalisé à partir de témoignages de personnes ayant vécu d'une manière ou d'une autre l'événement relaté. D'autres témoins auraient pu être entendus, le temps a manqué. Un grand merci à ceux qui ont permis, par leur récit, d'apporter un témoignage aussi véridique que possible. Le temps efface et parfois embellit.

Gérard Patois.

C'était le 18 juin 1940 à Frambouhans.

Le pourquoi de la rue du Capitaine Treilhes

et de la place du 57° Régiment d'Artillerie



En juin 1940, depuis quelques temps, l'armée française stationnée sur le Plateau de Maîche a pris position à Frambouhans et aux Ecorces. Le 57° Régiment d'Artillerie originaire du Sud Ouest a, au village et près des hameaux, enterré ses canons tournés du côté de Maîche.

La débâcle n'a pas épargné le village. Des familles avec leurs jeunes enfants « ont évacué » en prenant la direction du Sud. De jeunes hommes ont quitté leurs familles en enfourchant leur vélo pour échapper à l'envahisseur. Certains iront jusqu'à Montbrison, du côté de Saint Etienne. Comme la « vague » de l'évacuation vient du Nord, des réfugiés sont hébergés provisoirement au village avant de poursuivre leur route. Comme tous ceux en âge de porter les armes sont au front, ne restent au village que les femmes et les hommes d'un « certain âge ».

Ce 18 juin, nous sommes loin de Londres où le Général de Gaulle lançait, il y a soixante-dix ans, son appel à poursuivre le combat contre l'envahisseur. C'est un autre appel, celui d'une standardiste de Bonnétage, qui prévient que l'avant-garde d'une « colonne » allemande venant de Besançon traverse son village et se dirige sans doute en direction de Frambouhans.

Les artilleurs français stationnés à Frambouhans prennent position et se préparent au combat, tant au village qu'à la Cour Jean Brun.

Vers deux heures de l'après-midi, les premiers side-cars se présentent au centre du village. Ils sont aussitôt stoppés par des tirs, ce sera le premier tué des cinq soldats allemands morts dans ces combats. Fut-il tué par des tirs civils ou des tirs de soldats ? Cela reste une énigme.

Un échange d'artillerie s'en suit. Des obus traversent des maisons sans faire de victimes. Les portes de l'église en conservent la trace ainsi que l'angle du mur ouest.

L'envahisseur est le plus fort. Furieux de ses pertes et d'être stoppé dans sa facile progression depuis la capitale franc-comtoise, il marque sa colère en mettant volontairement le feu aux maisons du centre du village.



Rapidement, de proche en proche, huit maisons (*) sont la proie des flammes : « La ferme d'Hermann », « Chez Guerissot », « l'ancienne cure » ou « Chez la Léonie », « Chez la Thérésia » avec, situées derrière, « Chez Kuenzli, le fromager » et « Chez Prosper ». Heureusement, l'incendie ne franchit pas la « Vie à la Coige » (**) mais n'épargne pas l'échoppe de « Chez la Zénaïde ».

Les habitants proches du centre qui s'étaient réfugiés dans leurs caves en sortent craignant d'être pris au piège par l'apparition d'un lance-flamme.

Des soldats français blessés doivent être soignés. Ce qui est fait, à la demande de l'occupant, par les villageois. C'est au cours d'une de ces interventions, qu'un « évacué alsacien » hébergé chez Louis Vienot convainc un officier que les morts allemands ne sont pas la conséquence de tirs de « francs-tireurs » mais bien de l'armée française.

La propagation volontaire de l'incendie est stoppée.

Voilà bientôt deux heures que les troupes allemandes occupent le village. Le 57° Régiment d'Artillerie compte déjà deux tués, le caporal Marceau BOUFFLET tué aux Boules et le soldat Etienne FAUROUX, derrière la maison Jean Vienot

C'est alors, vers seize heures, que l'officier commandant le 57° Régiment d'Artillerie, le capitaine Henri TREILHES et



l'adjudant-chef Jean Louis LAPEYRE sont faits prisonniers à la Poste située en face de l'Hôtel du Commerce. Refusant de se rendre, ils sont tous

les deux aussitôt froidement exécutés d'un tir de revolver en pleine tête.

Des hommes sont alignés le long de la route puis relâchés. La peur est dans toutes les têtes. Chaque famille tente de se protéger comme elle peut, dans une carrière, dans une maison éloignée, dans un trou, dans une cave. D'autres errent dans les bois. Le village se vide.

Les Allemands occupent le terrain, ils occupent les maisons, ils occupent les écuries. Leurs chevaux seront logés et les vaches devront rester dehors.

Les soldats français seront inhumés au cimetière, les soldats allemands au centre du village.

Quelques jours auparavant, le 15 juin 1940, Charles VIENOT, enfant du pays, soldat au 61^e Régiment d'Artillerie était tué au combat à Chemin d'Aisey, territoire de la commune de Coulmier-le-Sec en Côte d'Or. La nouvelle ne fût connue que plus tard.



Dans la nuit du 18 au 19 et le 19 juin, les soldats du 57^e Régiment d'Artillerie cachés dans la forêt entre Frambouhans et les Ecorces tentent de rejoindre la Suisse. Avec la complicité des habitants proches des lieux, ils franchissent la route entre les passages des véhicules allemands qui arrivent à la Cour Jean Brun le 19 juin, vers onze heures.

En quittant les lieux du combat, l'armée française laisse sur place un grand nombre de matériel et abandonne les véhicules « de ravitaillement » stationnés dans le bois, aux Fournots. Leur contenu sera réservé aux plus « audacieux ».

Dix huit chevaux de l'armée française sont, vers l'église, victimes des combats. Le surlendemain, des hommes valides sont requis pour enfouir les cadavres traînés et jetés dans une doline du côté de la Baume. Ils sont recouverts de terre.

« Ceux » qui étaient partis à la « débacle » sont revenus plus ou moins tôt. Certains rejoignirent plus tard le maquis. L'armée allemande restera plusieurs mois au village, emménagera dans les maisons, installera sa « kommandantur » au « château » qui fut flanqué de deux grands oriflammes avec croix gammée,

Il y eut « l'affaire des Ecorces » et la grande peur des habi-

tants de Charquemont, des Ecorces et de Frambouhans ; celle de « la Combe de l'Auge » avec comme conséquence l'arrestation de Florimond LAUBERT et sa déportation à Dachaux où il décèdera ; l'incident du drapeau planté au sommet d'un sapin face à chez Noll et la montée des SS ; la venue des enfants parisiens et celle des familles réfugiées en provenance « du Bas »

C'était bien la Guerre !

Les Alliés arrivèrent à Frambouhans en septembre 1944. Tous les prisonniers de guerre rentrèrent « sains et saufs », à chaque retour les cloches sonneront. La Vierge au pied de la rue du Fort est érigée pour remercier le Ciel du retour des enfants de la Paroisse.

 TREILES Henri - 55 ans - né à Albi (Tarn)
 LAPEYRE Jean Louis - 36 ans - né à Dieupintale (Tarn et Garonne)
 BOUFFLET Marceau - 27 ans - né à Amiens (Somme)
 FAUROUX Etienne - 37 ans né à Castéras (Ariège)
 VIENOT Charles - 23 ans - né à Frambouhans (Doubs)
 LAUBERT Florimond - ans - né aux Fins (Doubs)
 sont MORTS POUR LA FRANCE.

(*) la ferme d'Hermann Monnot // Chez Guerrissot où réside Henri Jourdain // l'ancienne cure où réside la Veuve Léonie Fierobe // Chez la Thérèsia Garessus (grand'mère du futur Ministre Jean-Pierre Chevènement) patronne de l'Hôtel du Cerf // Chez Kuenzli, fromager indépendant. La coopérative de fromagerie ne vit le jour que plus tard avec la réalisation de la « nouvelle fromagerie » dans les bâtiments de l'ancienne école des garçons // Chez Prosper Perriot-Comte, charron qui plus tard devint électricien // Chez la Zénaïde Cuenot-Prince couturière vendant de la mercerie et autres articles divers. – à noter, qu'à l'exception de l'Hôtel du Cerf, aucune des six autres maisons du « centre du village » ne fut reconstruites.

(**) La Vie à la Coige est le chemin qui relie la Départementale 437 à la route allant à Saint-Julien-lès-Russey - Coige en patois local signifie « une pie » – de la même famille : Une cancoige (cancanner comme une coige – comme une pie) (commère) (pipelette)

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE

Des nouvelles de la communauté chrétienne en 2023

• La vie de l'Église catholique au village

Frambouhans fait partie d'un ensemble paroissial de 23 villages comportant 17 églises. Cet ensemble est dénommé « **Paroisse du Plateau de Maïche** ». Placée sous le patronage de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face, la paroisse regroupe 14 773 habitants.



sources : annuaire diocésain

Nouveautés dans l'organisation de nos paroisses sur le secteur.

Le Père Michel Duquet, curé des paroisses de Maïche et du Russey qui avait été nommé en septembre 2015, est parti fin août car il a été nommé à Saint-Sauveur en Haute-Saône. Une messe d'adieu a été célébrée à Maïche avant son départ. Bonne continuation à lui.

Un départ fait place à de nouvelles nominations.

Le Père Michel Jeanpierre, curé de la paroisse du Val de Morteau, est nommé curé des paroisses du Plateau de Maïche et du Plateau du Russey. Il réside au presbytère de Morteau.

Le Père Jean-Pierre Poirot, jusqu'à présent curé des paroisses de Noroy-le-Bourg et de Saint-Martin de Saulx-Colombier, est nommé vicaire aux paroisses du Val de Morteau, du Plateau de Maïche et du Plateau du Russey. Il réside au presbytère de Maïche. Bienvenue à lui.

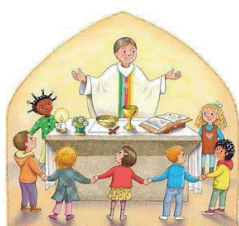
L'évêque Monseigneur Bouilleret est venu installer officiellement le Père Michel Jeanpierre le dimanche 17 septembre à l'église de Maïche et en même temps présenter le Père Jean-Pierre Poirot. Les paroissiens, les élus, les membres des équipes de coordination du Haut-Doubs Horloger (paroisses de Morteau, Le Russey et Maïche) étaient rassemblés afin de participer à cette messe d'installation.

Mais quelles différences y-a-t-il entre abbé, curé et prêtre ?

La réponse ci-dessous en quelques mots...

- Abbé est applicable pour tous les prêtres séculiers.
- Père pour tous les prêtres religieux.
- Père-Abbé pour un supérieur d'abbaye.
- Curé pour un prêtre responsable d'une paroisse.
- Vicaire, prêtre auxiliaire et adjoint d'un autre prêtre, d'un évêque, etc.

La catéchèse au cours de l'année 2023



La catéchèse permet aux enfants d'apprendre la vie de Jésus et de réfléchir sur sa foi. La catéchèse est assurée par des volontaires. A Frambouhans, quelques enfants bénéficient de cet enseignement.

Le parcours de la catéchèse est jalonné par des rencontres, des célébrations, des temps forts et également par des moments de grandes fêtes autant pour les enfants que pour les familles. Cette année deux enfants de notre village : Léo Dubail et Pedro Rodrigues Patricio ont eu la joie de recevoir leur Première des Communions le 4 juin 2023 à l'église de Maïche.





Lorsque la catéchèse traditionnelle se termine, les enfants devenus des adolescents peuvent continuer leur parcours sur le chemin de la foi en rejoignant le groupe des 13 / 15 ans. Emilie Biwersi, Flora Oudot et Lisa Allemand en font partie. Elles retrouvent leurs copains régulièrement et participent à des actions caritatives, par le biais de vente de houx, de repas réalisés à la Cloison. Cette année, à la mi-décembre, il leur a été proposé de se rendre au concert de « Glorius », groupe de musique rock-chrétien qui a fait une représentation à l'Axone à Montébliard. La bonne humeur, la réflexion se mêlent aux rires durant ces différents moments et lors de cette dernière rencontre, les paroles étaient chantées à plein poumons.

En janvier, notre église de Frambouhans est toujours en fête...

Le Saint Patron de notre église est Saint Sébastien, c'est pourquoi fin janvier une attention toute particulière est portée lors de cette célébration religieuse. Comme chaque année depuis des dizaines d'années, l'Orchestre d'Harmonie de Charquemont nous fait l'honneur de venir jouer lors de la messe dominicale avant d'aller à la Salle des Tilleuls pour partager un verre de l'Amitié offert par la municipalité avec tous les habitants du village. La chorale accompagnée d'un organiste fait vivre pleinement ce temps de prière. Merci à tous ceux qui ont le souci de rendre cette célébration dominicale bien vivante et qui donne envie d'y revenir l'année suivante.



Le baptême, un évènement religieux tout au long de l'année ...

Des évènements marquants concernant les habitants de Frambouhans se vivent parfois dans d'autres églises. La réciproque est vraie pour les autres bourgs et villages du Plateau.

- Maëlys VALZER, fille de Pierre et Magalie VUILLEMIN de Frambouhans a été baptisée le jour de Pâques, le 9 avril 2023 à Frambouhans.
- Louise MONNET, fille de Charles et Maryne ROUSSEY de Frambouhans a été baptisée le 7 mai 2023 à Charquemont.
- Zélie MAIROT, fille de Florian et Mélodie FAIVRE de Frambouhans a été baptisée le 25 juin 2023 aux Ecorces.



Un concert en juin ...



Le 17 juin dernier, un magnifique et retentissant concert a eu lieu en l'église Saint-Sébastien. Ce concert avait été organisé par les Amis des Orgues des Paroisses des Plateaux de Maïche et du Russey.

Durant ce concert, des morceaux joués à l'orgue ont été interprétés par Monsieur Georges Cattin qui a ensuite fait place aux trompes de chasse de Besançon qui ont fait résonner leur corps de chasse rutilants dans cette église. Moment impressionnant à en couper le souffle. Des morceaux alliant les trompes de chasse et le nouvel orgue de notre village ont également ravi les oreilles des mélomanes présents dans cette église « pleine à craquer ». Le Choeur d'Hommes des secteurs de Maïche et du Russey a entonné des chants à pleine voix. Ces voix masculines ont résonné avec vigueur sur les murs du bâtiment. Concert exceptionnel qui espérons-le se renouvellera régulièrement.

La Toussaint ...

Le temps de prière et de recueillement de l'après-midi de la Toussaint a permis de faire mémoire de ceux qui nous ont quittés au cours de l'année et ayant un lien avec Frambouhans :

Il a été fait mémoire de :

- Paul Vermot Desroches, qui nous a quitté en février 2023, à l'âge de 84 ans.
- Claude Gigandet, qui nous a quitté en mars 2023, à l'âge de 85 ans.
- Bruno Personeni, qui nous a quitté en avril 2023, à l'âge de 71 ans.



Lors de ce moment, les personnes souhaitant faire mémoire d'un défunt récent, ont pu le faire en venant allumer à leur tour un lumignon.

Qu'ils reposent dans la Paix !

Généralement, après ce temps de prière, les familles se retrouvent au cimetière pour avoir un temps de recueillement pour les personnes défuntées. La chapelle Saint Roch, située au cimetière est ouverte et des lumignons ainsi qu'un décor floral y sont déposés pour l'occasion.

Une célébration permettant d'honorer l'armistice du 11 novembre...

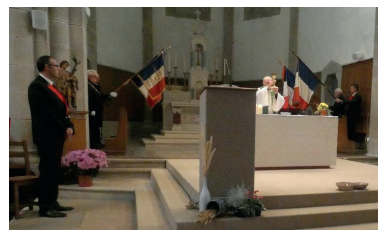
Le dimanche 12 novembre 2023, le village a honoré l'armistice du 11 novembre. Une célébration a eu lieu dans l'église avec le concours de l'Harmonie de Maïche, des choristes et de l'organiste.

Ensuite, le temps étant d'humeur pluvieuse, Porte-Drapeaux, Anciens Combattants, Conseil Municipal, Musiciens, adultes et enfants de l'école primaire se sont retrouvés dans l'église devant les plaques commémoratives des deux guerres mondiales, pour un temps



de recueillement et de mémoire envers les « Morts pour la France » des villages de Saint Julien-lès-Russey et de Frambouhans. Pour l'année écoulée, au plan national et donc ce 12 novembre, il a été aussi fait mention des trois sous-officiers morts pour la France dans le cadre des Opérations Extérieures en Irak.

Le verre de l'amitié offert par la Municipalité a permis à chacun de clore cette cérémonie en passant un moment bien convivial.



La veillée de Noël...

A l'heure où nous écrivons cet article, la veillée de Noël 2023 n'a pas encore eu lieu et la crèche n'a pas encore été installée. Cependant, depuis quelques années, cette veillée se déroule le 24 décembre à 18h et se déroule en deux temps :

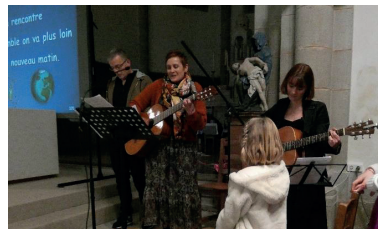
- un conte mimé par des enfants
- un temps de prière avec un diaporama en fond qui permet à l'Assemblée de participer plus facilement.

Ces deux temps de poésie et de recueillement sont fortement appréciés par les habitants du village mais aussi des villages alentours. Ce soir-là, l'église est pleine, belle récompense pour toutes les bonnes volontés qui se font une joie de préparer cette veillée toute spéciale qui fête la naissance de Jésus.

La veillée 2023 étant encore en « travail », on peut se rappeler que la veillée 2022 avait fait vivre une histoire où l'on pouvait retrouver des héros de contes. Les enfants ont pris un grand plaisir à se costumer en Petit Poucet, Cendrillon, Ogre et bien d'autres héros avant de retrouver Marie qui avait donné naissance à un « Enfant Roi », nommé Jésus. Ce joli conte haut en couleur a laissé ensuite place aux chants, au recueillement partagé par une belle Assemblée de tout âge. Tout un chacun y est convié chaque année. On vous invite à venir nous retrouver. Les enfants chaque année ont la possibilité d'y participer et de fabriquer une étoile qui est accrochée dans un sapin durant la veillée.



Nous profitons de cette page pour tous vous remercier, les enfants, les parents, les chanteurs, les voix, l'Assemblée et tous ceux qui travaillent dans l'ombre (texte, lumière, technique, costumes, répétitions, souffleur, réalisation des gâteaux...) pour faire de cette veillée un temps chaleureux et convivial, bien dans l'Esprit de Noël.



La « toilette » de l'église...

L'église, bâtiment affecté au culte catholique, est toujours ouverte. Elle est entretenue par des bénévoles. Quatre équipes efficaces dont une composée par des enfants se relaient pour en faire le ménage.

Si de bonnes volontés de tout âge souhaitent participer une fois par an à cette « toilette » de l'église, qu'elles se rapprochent d'un membre de l'équipe. Un grand MERCI d'avance.

L'église est fleurie, à l'extérieur par la municipalité, à l'intérieur par des bénévoles. Que chacun soit remercié.

Quelques prévisions pour 2024 en l'église de notre village...

- 21 janvier 2024, célébration de la Saint-Sébastien
- 1^{er} novembre 2024, temps de prière à 14h30
- 17 novembre 2024 (à confirmer) messe où l'armistice du 11 novembre sera honoré
- 24 décembre 2024, veillée de Noël à 18h
- tout au long de l'année des messes sont dites le matin ou le soir (dates à confirmer)
- des événements religieux comme des baptêmes, des mariages, des obsèques ou peut-être d'autres événements comme des communions...
- des événements non religieux... rien d'annoncé actuellement, mais pourquoi pas ? Cependant, ce sera toujours en accord avec le prêtre affectataire.

L'équipe paroissiale...



Notre organisation paroissiale fonctionne bien. Chacun à son rôle à jouer : gestion des quêtes, ouverture et fermeture des portes de l'église, préparation des messes, chauffage, ménage, installation de la crèche.... Elle fonctionne bien, cependant, nous renouvelons nos souhaits d'ouverture : que toute personne désirant se joindre d'une manière ou d'une autre à l'équipe soit la bienvenue.

Des documents à disposition...:

- la feuille hebdomadaire donne toutes les informations concernant l'ensemble de la vie de la paroisse du Plateau de Maïche. Cette feuille est placée, autant que possible, dans chaque église dès le samedi matin.
- le planning des messes, pour plusieurs mois, est également mis à disposition dans chaque église

Des moyens de communication...

- blog-paroisse : upmaiche.com
- courriel : upmaiche@wanadoo.fr
- courriel de l'équipe paroissiale de Frambouhans : paroisse.frambouhans@gmail.com
- téléphone de la cure de Maïche : 03.81.64.09.84.
- en cas de décès : 07.71.88.25.47.

Voeux pour 2024...



L'équipe paroissiale souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

Que 2024 puisse être une année où chacun trouve la joie dans son cœur et dans sa vie de tous les jours.

L'équipe Paroissiale

Colette, Laurence, Philippe, Sandrine et Sophie

ASSOCIATION SPORTIVE DE FRAMBOUHANS



Président : Anthony Dolivier

Trésorière : Angélique Rollet

Secrétaire : David Aubry

Comité : Anne Sophie et Xavier Adobati, Audree Aubry, Émilie et Matthieu Costille, Pascal Dolivier, David Franck, Jordan Mouglin, Sophie et Grégory Pierre, Thony Rollet.

Entretien du terrain : Léon COMMENT

Coachs :

- **U6/U7** : Jessica Labbe
- **U8/U9** : Kevin Morineau
- **U10/U11** : Dimitri Guillemain – Dorian Personeni
- **U12** : Anthony Dolivier – David Franck – Thony Rollet
- **U13** : Alaé Assam – Sébastien Mercier
- **Entraîneur Senior** : Franck Perrot

Effectifs de l'ASF :

77 licenciés répartis ainsi :

- 9 Dirigeants
- 47 enfants licenciés (u7 à u13)
- 1 équipe sénior avec 21 joueurs

Dates à retenir :

- Décembre 2023 : Vente de calendriers et Noël des enfants
- Janvier 2024 : assemblée générale
- Février 2024 : tournoi Fifa sur consoles
- Fin mai : tournoi de pétanque
- Juin 2024 : fête de la musique
- Juillet 2024 : tournoi de sixte et Frambou'can
- Novembre 2024 : loto du foot

LE MOT DU PRÉSIDENT

Beaucoup de changements sont intervenus depuis la saison dernière où malheureusement l'équipe senior avait dû déclarer forfait général sans pouvoir aller au terme de ses matchs. En augmentant l'effectif passé aujourd'hui à 29 joueurs, avec de nombreuses recrues souvent du village ou ayant déjà joué ici, nous avons nettement renforcé ce groupe où règne une très bonne ambiance.

Avec la nouvelle équipe dirigeante, à tous les niveaux, nous avons en effet eu à cœur d'insister sur cet état d'esprit familial qui fait notre force. Les parents comme les enfants ne s'y trompent pas et nous sommes heureux d'avoir à ce jour 95 licenciés fiers et heureux de défendre les couleurs de l'ASF. Cette ferveur nous permet aussi d'être de plus en plus présents dans la vie locale pour animer le village.

Le soutien de la commune est pour nous précieuse, tout comme le soutien de sponsors qui sont aujourd'hui plus de 30. Merci à tous de nous permettre de faire vivre le club, vous pouvez compter sur nous pour que petits et grands véhiculent des valeurs de fair-play et de convivialité sur tous les terrains où ils évoluent.

Le président,
Anthony Dolivier

CLUB DE L'AMITIÉ

Président : Louis RELANGE

Vice-présidente : Monique BERNARD

Trésorier / Secrétaire : Chantal PANNE, Jocelyne VILLEMMAIN

Assesseurs : Maurice COURTOIS, Hubert VILLEMMAIN



A Frambouhans, les fêtes de fin d'année riment avec bulletin Communal ! C'est donc l'heure de partager avec vous le bilan de notre Club. Certains diront que d'une année à l'autre, on peut lire la même chose. Que nenni ! Il est vrai que la trame de fond est assez linéaire, mais il y a toujours des nouveautés et chaque rencontre fait place à de nouveaux partages, de nouvelles parties de jeux, de nouvelles journées. Pour la nouveauté, il suffit de la proposer car nous sommes un Club ouvert à toutes nouvelles propositions.

Sinon, à propos de notre Club de l'Amitié qui est appelé « Le Club », il peut se résumer en quatre lettres : C . L . U . B

C comme Complicité ou Colmar

L comme Loisirs ou Ludique

U comme Uni ou Utile

B comme Bonheur ou Bienveillance



C comme Complicité ou Colmar



Le Club, ce sont des rencontres où la **Complicité**, les échanges, prennent place le temps d'une après-midi un mercredi sur deux. Parfois un voyage vient se glisser entre deux après-midi de jeux. Cette année au mois de mai, le Club de Frambouhans a rejoint le club de Tréviillers pour une excursion alsacienne. **Colmar** nous a ouvert ses portes. Nous avons visité un musée. Visite guidée absolument exceptionnelle. Le midi, nous sommes allés dans un restaurant où l'on pouvait déguster les traditionnels mets de la région pour ensuite visiter la cave. Chacun a pu goûter, déguster et acheter ce qu'il voulait. En fin de journée, nous étions à nouveau sur Frambouhans. Le temps d'une journée, le **Club** à rimé avec **Complicité** à **Colmar**.



L comme Loisirs ou Ludique



Le Club ce sont des moments de **Loisirs** où un mercredi sur deux nous jouons en début de rencontre au Loto puis après ce sont des parties de tarot qui s'enchaînent. Mais si de nouveaux venus souhaitent jouer à d'autres jeux, ils peuvent venir, nous avons quelques trésors **Ludiques** dans nos placards. Ces **Loisirs** sont entrecoupés par des temps festifs comme par exemple autour d'une friture, d'un repas de Noël, d'une galette, d'une choucroute ou encore d'une table au restaurant en fin d'année.

U comme Uni ou Utile

Le Club c'est une équipe de personnes différentes mais **Unies**. Si vous êtes en retraite ou presque en retraite, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, personne n'est mis de côté. Vous pouvez venir tester le temps d'une ou de deux rencontres puis sans hésitation vous resterez, c'est certain.

Le club, bénéficie d'une subvention de la commune et du prêt de la salle, cependant il se finance grâce à la cotisation des adhérents mais aussi grâce au concours de tarot que nous organisons une fois par an. Cette année le concours a été une belle réussite à tous les niveaux.



Manifestation bien **Utile** pour nos finances. De nombreux joueurs sont venus à la Salle des Tilleuls pour rivaliser les uns avec les autres. Si vous souhaitez participer à notre prochain concours à Frambouhans, réservez dès maintenant votre journée du mercredi 10 janvier 2024.

B comme Bonheur ou Bienveillance



Quel **Bonheur** d'être au Club et de se voir fêter son anniversaire. En début d'année nous avons pu enfin fêter les 80 ans de Maurice que nous n'avions pas pu faire auparavant.

Puis en avril, Marcelle a soufflé à son tour ses bougies pour ses 90 ans. Comme à l'accoutumée un délicieux gâteau a ravi nos papilles.

Le Club est uni comme dit plus haut et si une personne ne peut pas se déplacer, c'est avec **Bienveillance** que l'un d'entre nous va le chercher et le ramènera en fin de journée.



Ci-dessous les dates de nos futures rencontres :



- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| 3 janvier avec la galette | 20 mars |
| 10 janvier - concours Tarot | 3 avril |
| 17 janvier | 17 avril |
| 31 janvier | 15 mai repas de fin de saison |
| 14 février avec la choucroute | Puis reprise de la pétanque |
| 6 mars | |

Pour les amateurs de concours de tarot, voici les dates des concours Inter-Clubs :

10 janvier à Frambouhans

24 janvier à Trévillers

7 février au Russey

28 février aux Ecorces

13 mars à Damprichard



Au nom du **Club**, je vous souhaite une année **Ludique**, **Unie** et sous le signe du **Bonheur**. Une pensée toute particulière aux membres de notre club qui n'ont pas pu venir nous rejoindre lors de ces dernières rencontres et qui nous espérons pourrons revenir rapidement passer un moment avec nous. Bonne année 2024 à toutes et tous.

Pour le Club,

Louis Relange

ACCA

Président : Jérémie VERMOT-DESROCHES

Vice-président : Tom PETIT

Trésorier : Dominique PETIT

Secrétaire : Mickael LAB

Membres : Laura et Frédéric THIEBAUD

Adresse : 20 grande rue 25140 FRAMBOUHANS

Saisons 2023-2024 :

Merci à tous pour votre collaboration lors de notre traditionnel nettoyage de printemps qui se déroule en partenariat avec la municipalité. Chaque année, cet évènement est réalisable grâce au soutien, depuis plusieurs années maintenant, de nos sponsors et de différents acteurs locaux et nous les en remercions.

La quantité de déchets retrouvée chaque année semble diminuer. Cependant, il reste encore quelques zones sensibles notamment aux abords des grands axes qui traversent la commune. Néanmoins, au sein du reste de la commune, pour le plus grand bonheur de tous, la diminution est bien marquée.

Une météo assez capricieuse en ce début de saison nous retarde légèrement dans nos prélèvements mais dans l'ensemble les populations d'espèces chassables restent stables sur la totalité de la forêt communale.

Les membres de l'ACCA vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

FRAMBOUHANS



et ailleurs

À vos côtés

AU QUOTIDIEN

La Communauté de Communes du Pays de Maïche est présente au quotidien aux côtés des 19 000 habitants de nos 43 communes en assumant de nombreuses compétences grâce aux 74 agents des différents services.



LA CCPM ASSURE LA GESTION DU « CYCLE DE L'EAU ». Elle permet de faire bénéficier à tous de l'eau potable aux robinets et gère également l'assainissement, c'est-à-dire le traitement des eaux usées.

- 650 000 m³ d'eaux usées traités chaque année par le service assainissement, dans 14 stations d'épuration, pour 6047 abonnés.
- 19000 factures adressées par an, et 17500 réclamations/demandes traitées par le service usagers (en moyenne 70 demandes/jour, appels, visites, courriels).
- 2172 installations sur le territoire en charge du service SPANC (assainissement non collectif) qui réalise annuellement en moyenne 210 contrôles (d'exécution lors des chantiers ou en cas de transactions immobilières) et visites de bon fonctionnement.



LA CCPM COLLECTE ET VALORISE LES DÉCHETS, en porte à porte, à la déchetterie fixe de Maïche et en déchetterie mobile dans vos villages.

- 3571 tonnes de déchets ménagers collectés chaque année, représentant 332 000 bacs levés et 37 000 km parcourus par 3 camions.
- 4200 tonnes reçues en déchèterie puis réparties en 29 filières. 25 034 accès enregistrés en 2022 sur le site de la déchèterie fixe de Maïche (particuliers, professionnels et administrations) et 647 pour la déchèterie mobile.

LA CCPM FAVORISE L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



en accompagnant dans leurs démarches toutes les entreprises de son territoire (industrie, PME, artisans, ...) et en proposant des parcelles en Zones d'Activités à des prix attractifs.

- 2300 emplois directs, 142 entreprises dans le domaine de l'industrie, 463 établissements commerciaux et tertiaires ou encore 263 structures dans l'agriculture, la construction, la logistique, l'hébergement et la restauration sur le territoire intercommunal.

LA CCPM DÉVELOPPE LE TOURISME sur l'ensemble de son territoire :

- Aménagement et entretien de sentiers (500 km de sentiers pédestres, 150 km de sentiers VTT, 50 km en raquette, 40 km ski de fond).
- Réflexion quant au développement de projets structurants pour le territoire (transition 4 saisons de la station de la Combe Saint Pierre avec la création d'un centre ludique VTT, mise en valeur de la confluence Doubs-Dessoubre et de rive droite du Doubs à Saint-Hippolyte).





LA CCPM TRAITE LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME de 28 communes de son territoire (celles dotées d'une carte communale ou d'un Plan Local d'Urbanisme).

- 800 dossiers par an, instruits par le service Urbanisme.

LA CCPM FAIT VIVRE L'ACTION SOCIALE (grâce au Centre Intercommunal d'Action Sociale sur son territoire) en accompagnant les familles grâce au Relais Petite Enfance, les aînés avec la MARPA ou le portage de repas, et l'ensemble des habitants grâce à la Maison France Services. En 2022 :



- 100 rendez-vous honorés et 65 visites à domicile par le service CIAS pour accompagner les demandes d'aides sociales.
- 9653 accompagnements physiques et téléphoniques assurés par l'espace France Services, soit une moyenne de 39 par jour d'ouverture.
- 674 rendez-vous physiques, 667 contacts téléphoniques et 5800 mails traités par le Relais Petite Enfance.
- Entre 550 et 600 repas livrés mensuellement par le service de repas pour une trentaine de bénéficiaires, personnes âgées ou en situation de handicap.



LA CCPM TRAVAILLE SUR LES MOBILITÉS FUTURES, en particulier les mobilités douces.

- 170 km d'aménagements cyclables et piétons sont planifiés dans le cadre du schéma directeur du PNR ainsi qu'un développement des services comme les stationnements vélo, les locations longue durée, l'aide à l'achat d'un vélo, le déploiement du label « Accueil vélo », les stages de remise en selle et la mise en place dans les écoles du Savoir Rouler à vélo.

LA CCPM ASSURE LA GESTION DES ÉCOLES sur une partie du territoire, autant en fonctionnement qu'en investissement avec le concours des communes.



- Fonctionnement : 653 729,54 €
Investissement : 839 137,59 €
(sur 3 ans : 2020/2021/2023)
- Personnel : 13 agents ATSEM ou accompagnatrices.



LA CCPM PARTICIPE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS d'intérêt communautaire et aux événements.

- Plus de 100 000 € d'aides apportées à une cinquantaine d'associations de notre territoire œuvrant sur des thématiques sociales, culturelles, sportives, c'est à dire dans des domaines touchant à votre quotidien, aussi bien pour leurs dépenses de fonctionnement que pour celles liées à l'organisation de leurs animations.

LA CCPM APPORTE UN SOUTIEN IMPORTANT AU CENTRE AQUATIQUE DE MAÏCHE pour les charges de fonctionnement de ce service public de première importance. De plus, afin d'offrir l'opportunité d'apprendre à nager aux enfants de la cinquantaine de classes des écoles primaires publiques et privées des 43 communes de notre territoire, la collectivité finance le transport de ceux-ci vers la piscine.



- 395 000 € versés annuellement à l'entreprise gestionnaire dans le cadre de la délégation de service public pour soutenir les charges de fonctionnement de ce service public de première importance.
- 50 000 € pour financer le transport des élèves.

SERVICE EN LIGNE : URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez effectuer en ligne votre demande d'autorisation d'urbanisme (certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, permis d'aménager) aux adresses suivantes :

<https://paysdemaiche.geosphere.fr/guichet-unique>

<https://www.ccpaysmaiche.fr>

Ceci est un service supplémentaire mais vous pouvez toujours effectuer ces démarches sous forme papier.



L'ESPACE FRANCE SERVICE DU PAYS DE MAÏCHE

Vous retrouverez dans cet espace (8 Rue de la gare – ancienne trésorerie de Maïche) une aide dans vos démarches administrative quotidiennes et des réponses à vos questions de premier niveau. Les services proposés couvrent ceux de 9 partenaires nationaux : **La Poste, Pôle emploi, CAF, Assurance Maladie, Assurance Vieillesse, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques**

Les agents d'accueil au guichet sont formés pour :

- Mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques (création d'une adresse mail, impression, ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossier administratifs)
- Aider aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne)
- Résoudre les cas les plus complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires, le cas échéant par un appel vidéo avec l'utilisateur

Les France Services sont aussi des lieux d'accompagnement des personnes éloignées du numérique. En fonction du niveau d'autonomie numérique et administrative de chaque usager, l'agent l'accompagne pour naviguer sur les sites institutionnels, trouver les informations relatives à son dossier, réaliser des procédures en ligne ou encore utiliser le service de visioconférence...

A noter : Tout au long de l'année, il est possible de prendre un rendez-vous physique avec un membre du centre des impôts qui se déplacera. Des permanences seront par ailleurs organisées lors de la période de remplissage des déclarations de revenus.

retrouver le calendrier des permanences de l'ensemble des partenaires et autres organismes sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Maïche à la rubrique partenaire, France Service : <http://www.ccpaysmaiche.fr>



Planning Déchets 2024

Frambouhans • Les Ecorces
• Les Breseux • Mancenans
Lieu-dit Les Bichets

Collecte des bacs



Jour de collecte
du bac jaune



Jour de collecte
du bac gris

!! Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.
La collecte a toujours lieu le matin.

Janvier

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Février

lu	ma	me	je	ve	sa	di
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

Mars

lu	ma	me	je	ve	sa	di
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Avril

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

Mai

lu	ma	me	je	ve	sa	di
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

Juin

lu	ma	me	je	ve	sa	di
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Juillet

lu	ma	me	je	ve	sa	di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Août

lu	ma	me	je	ve	sa	di
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Septembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Octobre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Novembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

Décembre

lu	ma	me	je	ve	sa	di
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					



PERSONNES ÂGÉES

Apprécié des usagers, l'accompagnement apporté pour les démarches administratives telles qu'une demande d'aide sociale pour un parent entrant en EHPAD ou la constitution d'un dossier concernant le maintien à domicile (APA, CARSAT...) se fait sur RDV auprès d'Éloïse GRASSI, responsable du CIAS.

Si le maintien à domicile est compromis, la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Âgées (MARPA) est un lieu de vie apprécié dont la collectivité a confié la gestion à l'association « Les Jardins de Montjoie ».



PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Le CIAS intervient également auprès des personnes âgées ou en situation de handicap. En effet, il dispose d'un service de portage de repas qui favorise un bon équilibre alimentaire en offrant 2 menus différents chaque jour ainsi que 2 menus spéciaux (sans-sel et diabétique) afin de s'adapter à la demande des usagers. Les livraisons se font du lundi au vendredi: coût du repas 10.80 € pour 2024, pain compris.



Le CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CIAS a pour vocation d'apporter un soutien, une aide, qu'elle soit administrative, alimentaire, morale. Il intervient dans le champ du maintien à domicile et de l'accès aux droits et porte des actions et projets qui aideront au quotidien les habitants de la CCPM.

Contact: Éloïse GRASSI - egrassi@ccpm-maiche.com -03 81 64 04 85

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Ce lieu de proximité est un service gratuit qui a pour missions:

- d'informer et conseiller les futurs parents et les parents sur l'ensemble des modes d'accueil du territoire,
- d'accompagner les parents dans leur rôle d'employeur (droits, obligations, démarches administratives...),
- d'informer et accompagner les assistants maternels dans leur pratique quotidienne,
- de promouvoir le métier d'assistant maternel et accès à la formation continue.

Il se situe 8 rue de la Gare à Maïche et tient également des permanences le 1^{er} mardi et le 3^e jeudi, à la Médiathèque, 1 rue Saint Ursanne à Saint-Hippolyte.

Plus d'informations:
ram@ccpm-maiche.com
Tél.: 03 63 39 00 83



Espaces FRANCE SERVICES

Chacun peut bien entendu se rendre dans le bureau de son choix! Les services proposés couvrent ceux de 9 partenaires nationaux: La Poste, Pôle emploi, CAF, Assurance Maladie, Assurance Vieillesse, MSA, Ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques.

ESPACE FRANCE SERVICES

Le CIAS accueille, 8 rue la Gare à Maïche une vingtaine d'organismes en permanence régulière comme la CAF, Pôle-emploi, Défenseur des droits, CIDFF, Addictologie... Les deux agents de l'Espace France Services, sont à la disposition du public pour informer et accompagner les demandeurs dans leurs démarches qu'ils soient ou non des adeptes du numérique. Tout au long de l'année, il est possible de prendre un rendez-vous physique avec un membre du centre des impôts.

Vous pouvez les contacter
au 03.81.64.17.06

Les « France Services » sont aussi des lieux d'accompagnement des personnes éloignées du numérique. En fonction du niveau d'autonomie numérique et administrative de chaque usager, l'agent l'accompagne pour naviguer sur les sites institutionnels, trouver les informations relatives à son dossier, réaliser des procédures en ligne ou encore utiliser le service de visioconférence...

FRANCE SERVICES à MAÏCHE

8 rue de la Gare – 03 81 64 17 06 (tapez 3)

FRANCE SERVICES à SAINT-HIPPOLYTE

Esplanade des fêtes – 03 81 31 54 26

Horaires d'ouvertures sur www.paysdemaiche.fr



LE CIAS SE SITUE 8 RUE DE LA GARE À MAÏCHE



ALLÔ KANGOUROU

Un coup d'fil, c'est dans la poche !

**Un service pour vous déplacer
sur tout le territoire
du Pays de Maïche**



Renseignements et réservations au

09 70 66 79 92

Appel non surtaxé

Tarif
4 €
maximum
par trajet
soit 8 €
l'aller-retour

Règlements et infos complémentaires sur
WWW.CCPAYSMACHE.FR OU
WWW.RECYCLERIE-MAICHE.ORG/ALLO-KANGOUROU


Pays de Maïche
Communauté de Communes


ReBon
Recyclerie citoyenne à Maïche

L'ADMR RÉSOLUMENT AU SERVICE DE LA POPULATION DE FRAMBOUHANS.

OSONS!

le bénévolat •
ADMR





Le Parc en action !

Composé de **94 communes** et de **6 communautés de communes**, le Parc naturel régional du Doubs Horloger est un outil d'accompagnement au service du territoire qui œuvre pour la valorisation et la préservation de nos richesses patrimoniales, à travers diverses missions thématiques : **mobilités, architecture & paysages, milieux naturels, éducation à l'environnement, urbanisme, agriculture & forêt, tourisme durable.**

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS

Conception d'un guide de valorisation des entrées de ville et de village à destination des élus.



Partenaires : AUDAB, CAUE 25, Région BFC, Commissariat de Massif

2900 élèves

ont bénéficié de **dispositifs pédagogiques** : Moby, Watty, Graines de rivière sauvage, Santé'vous bouger...

Partenaires : CPIE du Haut-Doubs, ÉCO CO2



30 communes

du Parc pratiquent l'**extinction totale ou partielle de l'éclairage public**

Mise à disposition **de kits d'écopâturage** pour les communes



Création d'un stand de **prévention des maladies vectorielles** et notamment des **morsures de tiques**

Partenaires : Agence régionale de Santé BFC, Contrat Local de Santé, FDC25, Abeille Assurances



Des actions pour une mobilité plus douce et écoresponsable

- Le Plan Doux Horloger pour le **développement de voies cyclables/piétonnes** et des services associés
- Dispositif de **covoiturage** de l'Arc Jurassien
- Challenge de la Mobilité Bourgogne-Franche-Comté



Déploiement de la **Marque Valeurs Parc** auprès des **restaurateurs et des hébergeurs** du territoire



info@parcdoubshorloger.fr / 03 81 68 53 32

Parc naturel régional du Doubs Horloger



Le Plan Doux Horloger

Futur réseau cyclable et piéton du Pays Horloger, "Le Plan Doux Horloger" est un projet d'envergure qui vise à favoriser l'utilisation quotidienne des **modes de déplacements plus doux et écoresponsables** sur le territoire. Signe d'un engagement et d'une volonté politique forte, il fut officiellement adopté le 21 septembre dernier par les représentants du Parc naturel régional du Doubs Horloger, du département du Doubs, des Communautés de communes du Plateau du Russey, de Maîche et du Val de Morteau ainsi que les centres-bourgs concernés.



Diagnostic

60 %

DES HABITANTS SONT À MOINS DE 20MIN À VÉLO D'UN CENTRE-BOURG

0,3 %

DES ACTIFS SE RENDENT AU TRAVAIL À VÉLO

60 %

DES ÉLÈVES HABITENT À MOINS DE 5KM DE LEUR ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

À venir

170 KM D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES & PIÉTONS

30 MILLIONS D'INVESTISSEMENT

SERVICES & ACTIONS DE SENSIBILISATION

FOCUS SUR LA COM'COM DU PAYS DE MAÎCHE

La dorsale cyclable départementale, de 35 km, sera la colonne vertébrale de Frambouhans en passant par Maîche pour aller à Saint-Hippolyte puis Montbéliard.

70 km de liaisons intercommunales seront réalisées par la Communauté de communes autour de cette dorsale : des liaisons entre Maîche-Charquemont-Damprichard, autour de Tréviillers ainsi que dans les vallées du Doubs et du Dessoubre et autour de Saint-Hippolyte.

Dans un premier temps, des arceaux vélos seront déployés à proximité des services publics et le **Savoir Rouler à vélo** sera dispensé dans certaines écoles.

En résumé, **170 km d'aménagements cyclables**, **30 millions d'investissement** et de nombreux **services à développer** dans les prochaines années (stationnements vélo, locations longue durée, aide à l'achat, déploiement du label «Accueil vélo», déploiement du Savoir Rouler à vélo dans les écoles).

L'INTÉGRALITÉ DU PLAN DOUX HORLOGER EST À RETROUVER SUR LE SITE INTERNET : WWW.PARCDOUBSHORLOGER.FR



L'ADAPEI DU DOUBS

Quelques nouvelles

Depuis 2 ans déjà, l'Adapei s'est transformé en 2 entités :

- La Fondation Pluriel qui gère les établissements,
- La nouvelle Adapei du Doubs, réunit personnes en situation de handicap, familles et amis.

Avec ses 7 sections, Baume les Dames, Besançon, Maîche, Montbéliard, Morteau, Ornans, Pontarlier :

- Elle revendique une société inclusive,
- Elle s'engage pour l'autonomie et l'autodétermination,
- Elle informe les personnes de leurs droits et les aide à les faire respecter,
- Elle organise pour chaque personne des moments de rupture avec le quotidien : activités diverses, sorties, week-end culturel, rencontres sportives, conférences et formations...
- Elle est un soutien pour les familles.



Rencontre de pétanque réunissant 8 clubs du Doubs et les personnes en situation de handicap des 7 sections



Journée au Conifère



Week-end à Annecy



Spectacle

Ce sont les Opérations Brioches des 7 sections qui permettent de financer, les activités organisées par l'Adapei du Doubs, mais aussi sophrologie, médiation animale, musicothérapie, sport adapté... dans les établissements de la Fondation Pluriel.

Un grand merci à vous tous, bénévoles, porteurs de brioches mais également donateurs, pour votre accueil bienveillant et votre générosité. Grâce à vous, la vie des personnes en situation de handicap est plus belle.

Elles se joignent à moi ainsi que les administrateurs pour vous présenter nos meilleurs voeux pour l'année 2024.

Nicole Gauthier, Présidente de l'Adapei du Doubs

LA MARPA « LES VERGERS DE MONTJOIE »



La MARPA est une Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie, située au centre de Maîche. Le concept a pour objectif de fournir aux personnes âgées un lieu et une qualité de vie qui préservent leurs repères, leurs habitudes antérieures et qui visent à maintenir leur autonomie dans un climat convivial.

La MARPA peut accueillir des personnes de plus de 60 ans, seules ou en couple, autonomes et valides (GIR 5 et 6). Des personnes de moins de 60 ans peuvent être admises avec une dérogation de l'autorité compétente.

La structure de plain-pied organise des espaces privatifs autour d'espaces communs conviviaux, véritable «cœur» de la maison et ouvert sur l'extérieur. L'ensemble est accessible aux personnes à mobilité réduite, adapté à l'avancée en âge et étroitement intégré à son environnement.

La maison se compose de dix-neuf logements T1 bis d'une superficie de 32 m² dont un T2 et de deux logements temporaires T1 d'une surface de 20 m², réservés aux personnes en sortie d'hôpital ou autres situations. Ils sont conventionnés à l'APL. Dotés de tous les équipements aux normes en vigueur, ils se composent :

- D'une kitchenette avec un réfrigérateur, deux plaques électriques et un évier.
- D'une salle d'eau avec une douche à l'italienne, d'un WC muni de barres d'appui, le lavabo et son miroir
- Des branchements pour le téléviseur, pour le téléphone personnel.
- D'un jardinet et d'une terrasse qui prolongent l'espace de vie privée.



La gestion de la MARPA est assurée par l'association Les Vergers de Montjoie qui emploie une équipe composée d'une responsable de structure et d'accompagnatrices de vie polyvalente.

La MARPA propose un service collectif de restauration qui comporte : le petit-déjeuner, le déjeuner, la collation de l'après-midi et le dîner. Les repas sont cuisinés au sein de la maison avec des produits locaux selon des menus équilibrés. Les résidents peuvent s'impliquer dans différents services comme : l'épluchage des légumes, la préparation des tables pour les repas, le pliage des linges de cuisine, etc.



Vivre à la MARPA permet de «vivre comme à son domicile» dans des conditions de sécurité et de confort assurées par du personnel attentif et des intervenants extérieurs, dans un contexte bienveillant qui se veut le moins intrusif possible.

Vivre à la MARPA, c'est également pouvoir bénéficier des offres de services et s'ouvrir sur des activités diverses et variées, elles que gymnastique douce, massage, atelier floral, exercices de mémoire, chorale, atelier de création céramique... mais également maintenir les liens intergénérationnels avec des activités avec les enfants des écoles primaires, collèges et accueil périscolaire des alentours.

Vivre à la MARPA permet d'alléger le poids du quotidien, de pouvoir vivre sereinement sans se soucier des contraintes matérielles, telles que la difficulté de faire des courses ou de maintenir le feu dans la maison en période hivernale.

Vivre à MARPA, c'est faire le choix du bien-être et de la convivialité !

N'hésitez pas à nous rendre visite ou venir partager un peu de votre temps libre avec les résidents (jeux, chants, échanges...)



La Responsable, Mme VAUTHIER Valérie

FRAMBOUHANS



et son histoire

IL Y A 100 ANS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 1922

Le Maire expose qu'il y a des chablis, bois secs et dépérissants dans les forêts communales qu'il est urgent de demander l'autorisation de les vendre.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, demande aux autorités compétentes, l'autorisation de vendre les chablis, bois secs et dépérissants sur le parterre de la coupe entre les habitants, les étrangers appelés.

Le Maire expose qu'il y a lieu de demander l'autorisation d'extraire des souches dans les forêts communales.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, demande aux autorités compétentes, l'autorisation d'extraire des souches communales spécialement en faveur de la classe ouvrière et sans redevance en raison de la vie chère.

Le Maire présente au conseil les demandes formées par MM Bertin Alcide, Gabet Charles, horlogers, Jeannoutot Constant cultivateur, veuve Pépe née Vannod Herminée, horlogère et Vauthier Cyrille, journalier, cultivateur, tous domiciliés à Frambouhans, lesquels sollicitent l'allocation militaire en vertu de l'article 22 de la loi du 21 mars 1905 pour leurs fils, Bertin Cyrille, Gabet René, Jeannoutot Maurice, Pépe Georges, Vauthier Charles de la classe 1922, soutiens indispensables de famille.

Le conseil municipal, considérant que la réalité des motifs invoqués est établie :

1 Que des sept enfants de M Bertin Alcide, l'ainé est marié et a des jeunes enfants, le second est soldat, deux peuvent à peine se suffire et deux sont encore à charge, que le sieur Bertin ne possède rien, que le travail d'horlogerie qui est son métier chôme et la vie chère, émet un avis favorable.

2 Que le sieur Gabet Charles ne possède qu'une maison pour se loger, que l'ainé des garçons ne travaille plus chez son père, qu'il a encore un enfant en très bas âge, que l'horlogerie qui est son métier ne marche pas fort, qu'il est bien difficile de gagner pour vivre, émet un avis favorable.

3 Que le sieur Jeannoutot Constant est un pauvre fermier qui a dû emprunter de l'argent pour acheter son bétail, que son garçon est l'ainé de quatre enfants, que pendant son absence le père sera obligé de prendre un domestique pour remplacer son fils, ce qui lui coûtera bien cher, émet un avis favorable.

4 Que Mme veuve Pépe née Vannod Herminée ne possède rien, que la pension qu'elle touche du fait de son mari ne peut lui suffire par ce temps de vie chère, qu'elle a encore une fille à sa charge, que ses enfants qui sont mariés ne peuvent lui venir en aide et que l'horlogerie qui est son métier chôme, émet un avis favorable.

5 Que le sieur Vauthier Cyrille est père de sept enfants dont celui qui est de classe est l'ainé, que cinq lui sont à charge, qu'il ne possède qu'une maison pour se loger, qu'il est dans une situation nécessiteuse, émet un avis favorable.

Le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre de M l'inspecteur primaire de Montbéliard au sujet du décret du 15 juillet 1921 tendant à organiser sur des bases nouvelles les écoles maternelles et les classes enfantines, par laquelle il fait connaître que l'âge d'admission pour les deux catégories d'établissements est fixé à deux ans. Que cette disposition implique entre autres choses, la nécessité d'attacher à la classe enfantine une femme de service rétribuée par la commune et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal oui la lettre de M l'inspecteur, considérant que la salle de classe n'est pas assez grande pour permettre de prendre les enfants de deux ans. En conséquence, le conseil n'a pas à désigner une femme de service.

Séance du 15 avril 1922

Le Maire communique au conseil, la lettre en date du 4 mars 1922 par laquelle Monsieur le Préfet du Doubs fait connaître que le conseil départemental d'hygiène a approuvé les divers travaux et mesures énumérés d'autre part proposé par M le Médecin Inspecteur des écoles, en vue de l'amélioration des locaux de notre commune (écoles, grandes classes et classe enfantine).

Le conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet, les travaux et mesures d'hygiène proposés et approuvés par le conseil départemental d'hygiène et l'Inspecteur académique, et l'exposé du maire entendu délibère.

Les locaux des trois classes ont été réparés l'année dernière, ils ont été repeints partout (la dépense a été de 2879,86 francs), le service de balayage et de récurage se fait convenablement. Quant aux autres travaux désignés dans les notes, le conseil est tout disposé à les faire et à voter les crédits nécessaires quand il en connaîtra le montant et que la situation financière de la commune le permettra.

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'acheter des lustres pour l'éclairage de l'église avec la lumière électrique et il propose de voter un crédit de 3000 francs en provision, tant pour les lustres et accessoires pour l'installation de la lumière électrique dans l'église.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, émet un avis favorable et vote un crédit de 3000 francs qui pourra être pris sur l'article 161 des budgets primitifs de 1922 pour l'installation de la lumière électrique dans l'église.

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément à la loi du 14 juillet 1905, assistance aux vieillards, aux infirmes, aux incurables privés de ressources avec les pièces à l'appui, contenant un homme dans la 1ère partie M Laurent Mérade âgé de 71 ans, qui demande à être hospitalisé.

Le conseil municipal, vu la demande de M Laurent Mérade et toutes les pièces du dossier, décide de l'admettre dans la première partie de la liste ayant son domicile de secours dans la commune, et demande son hospitalisation à l'asile départemental de Bellevaux pour les mêmes raisons que le bureau de bienfaisance, étant sans logement.

Le conseil municipal, tout en tenant compte des ressources dont M Laurent Mérade peut avoir de sa retraite ouvrière et de ses enfants soit 21,31 francs par mois, vote la quote-part qui incombe à la commune pour son hospitalisation.

Le Maire communique au conseil une note de M le Sous-Préfet disant qu'à plusieurs reprises il a signalé l'intérêt qu'il y aurait à ce que la commune votât des primes à la natalité, en ajoutant qu'il serait reconnaissant au maire de vouloir bien, s'il ne l'a pas déjà fait, soumettre cette question au conseil municipal et de lui rendre compte de la décision qu'il aura cru devoir prendre et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, vu la note de M le Sous-Préfet et l'exposé du Maire entendu, dit que cette question a été soumise au conseil municipal qui dans sa séance du 22 août 1920, avait délibéré que les naissances avaient toujours été aussi nombreuses que possible dans la commune, que la somme de 300 francs pour chaque enfant à partir du troisième entraînerait la commune dans une trop grande dépense, que la commune secourt les familles nécessiteuses dans la mesure des possibles, que par ces motifs, le conseil n'a pas été d'avis de voter les primes proposées.

Le conseil municipal maintient la décision prise le 22 août 1920.

Le Maire expose qu'il y a lieu de demander une subvention de l'Etat pour le monument aux soldats de la commune morts pour la France. Il communique la circulaire en date du 27 décembre 1914 par laquelle M le Préfet fait connaître les renseignements à donner pour avoir droit à une subvention.

1 Montant total de la dépense nécessaire au monument : 55000 francs

2 Montant total des souscriptions recueillies dans la commune : 1700 francs

3 Montant du crédit prévu par le conseil municipal : 55000 francs

4 Nature des ressources envisagées par le conseil municipal en vue de faire face à la dépense, fonds pris sur le produit de la coupe des bois réquisitionnés par l'armée.

5 Chiffre de la population actuelle : 510

6 Nombre de centimes communaux : 10

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, demande à l'autorité supérieure compétente de bien vouloir allouer une subvention à la commune de Frambouhans pour le monument aux soldats de la commune morts pour la France.

Séance du 25 mai 1922

Le conseil municipal décide que la vente de la coupe affouagère aura lieu sur le parterre de la coupe pied par pied entre les habitants, les étrangers appelés pour tenir lieu de partage.

Devant les nombreuses réclamations faites par les adjudications de portions qui ne peuvent être mises en culture par suite du mauvais état des terres, ce qui arrive par suite d'un trop grand nombre de portions sous-louées ou non mises en culture, le conseil a décidé de reprendre celles-ci, 3 portions ont été retirées par la commission des Boules, celles de Messieurs Léon Pumpel, Alfred Millet et Esther Billod-Morel.

Donc aucun parti pris contre Madame Billod-Morel qui prétend être lésée par cette mesure et continue à jouir et à sous-louer sa portion alors que c'est contraire au bail.

Décide de faire des poursuites pour faire rentrer toutes les portions connues comme sous-louées ou non mises en culture. (Le maire refuse de signer cette délibération).

Le Maire invite le conseil municipal à fixer les prix partiels devant servir de base à l'adjudication de la coupe affouagère et des chablis bois secs et dépérissants. L'entrepreneur sera responsable des dégâts faits aux clôtures des forêts, il devra les réparer convenablement.

Forêts résineuses

- 1 La somme de 0,20 par arbre numéroté
- 2 Celle de 8 francs par arbre ébranché par parcelle abattu
- 3 Celle de 15 francs pour surveillance de l'extraction des souches

Travaux mis en charge

1 Fournir six journées d'ouvriers pour dégagement de semis parcelle à 16 francs l'une	-	96
2 Fournir sur les chemins forestiers 12 mètres cubes de pierres cassées à l'anneau de 0,06 cent et employées à 16 francs l'un	-	192
	Total	288

L'indemnité de surveillance et de responsabilité est fixée à la somme de 100 francs. Cette somme seule sera passible du rabais d'adjudication.

Le Maire donne connaissance au conseil de la circulaire de M le Préfet en date du 20 avril 1922 qui fait connaître et rappelle d'une façon tout à fait spéciale, les termes de la décision ministérielle du 4 janvier 1837 toujours applicable, en ce qui concerne les demandes de coupes extraordinaires par les conseils municipaux qui dit dans son article 1er, que les demandes devront être adressées au Préfet avant le 15 juin de chaque année pour l'année suivante, en conséquence il propose au conseil de demander la délivrance d'une coupe extraordinaire du bois de 198 mètres cubes en 1923 pour le produit être employé à l'amortissement de l'emprunt pour l'installation de l'énergie électrique.

Le conseil municipal vu la lettre de M le Préfet et l'exposé du Maire entendu, émet un avis favorable à la proposition.

Le conseil municipal expose à M le préfet que l'école enfantine est trop petite pour donner satisfaction à sa demande du 1er mai concernant la garderie. Qu'un groupe scolaire est en vue de construction, décide d'attendre cette construction pour voter les crédits nécessaires.

Le conseil municipal vote la somme de 165 francs pour frais de voyage à Messieurs Paul Fierobe, Jules Garessus, Camille Vienot pour le voyage qu'ils ont fait à Besançon lors de l'adjudication de la certification de la route n° 2 de Frambouhans aux Ecorces le 21 avril 1922.

Le conseil municipal sur la lettre de M le Préfet en date du 28 mars 1922 concernant la radiation de Messieurs Prudham Alcide, Mayer Gustave, Binétruy Philomène, Gigon Aurélie épouse Jourdain et Jourdain Ema sur la liste des indigents admis au secours de l'assistance médicale gratuite, décide de maintenir ceux-ci sur cette liste par suite que ceux-ci ne possèdent rien, s'ils tombent malades, la commune sera obligée de les secourir.

Le Maire présente au conseil la note de façonnage des arbres bostrichés que les agents forestiers ont donné l'ordre d'abattre d'urgence, laquelle note se monte à 806,40 francs.

Le conseil municipal vote la somme de 806,40 francs.

Le Maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur Mille, facteur receveur, lequel sollicite un secours pour l'aider à payer le docteur dont la somme se monte à 893,75 francs. Le conseil municipal vote un crédit de 100 francs à titre de secours à M Mille. Cette somme est due par suite de la maladie de son épouse. M Mille reste veuf avec 5 enfants en bas âge.

Séance du 3 juin 1922

Le Maire communique au conseil la lettre en date du 23 mai 1922 transmise par le M le Sous-Préfet de Montbéliard le 24 mai, par laquelle M le Préfet du Doubs informe en réponse à la délibération du 15 avril 1922, que par rapport du 19 mai 1922, M l'Inspecteur d'Académie fait connaître que la reconstruction des privés de l'école des garçons s'impose.

Qu'il a donc lieu pour M le Maire d'appeler le conseil municipal à voter les crédits nécessaires à l'exécution des travaux.

Que la délibération du conseil municipal du 15 avril 1922 relative à l'éclairage de l'église ne pourra être prise en considération qu'autant que satisfaction aura été donnée à M l'Inspecteur d'Académie.

Le conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet et l'exposé du Maire entendu, vote un crédit de 4000 francs en provision pour la reconstruction des privés de l'école des garçons.

Le Maire présente au conseil la demande de M Victor Corneille, père de 5 enfants dont un est admis à l'assistance aux familles nombreuses, sollicitant l'inscription à l'assistance de son dernier né le 4 mai 1922.

Le conseil municipal, vu la demande de M Victor Corneille et l'exposé du Maire entendu, considérant que la situation de sieur Corneille est digne d'intérêt, qu'il n'y a que lui pour gagner, que sa femme a assez à faire pour entretenir le ménage et soigner ses enfants, et que bien qu'il soit logé dans sa maison, il se trouve manquer de ressources suffisantes pour l'entretien de ses enfants, décide de l'admettre sur la liste d'assistance son dernier né.

Le Maire communique au conseil la lettre en date du 3 mai 1922 par laquelle M le Préfet informe que dans certaines communes du département, les préposés des douanes ont été, par une concession gracieuse de la municipalité, exonérées du paiement des prestations ou de la taxe vicinale.

M le Préfet serait reconnaissant d'appeler le conseil municipal à se prononcer sur l'opportunité d'accorder la même faveur aux douaniers en résidence à Frambouhans.

Le conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet et l'exposé du Maire entendu, considérant que pour cette année, le rôle est arrêté, les prestations marquées, elles doivent être finies dans quelque temps, il n'est pas possible d'accorder la concession demandée.

Le conseil examinera l'accord avec le contrôleur et le service vicinal attentivement s'il est possible de ne pas les porter au rôle pour l'année prochaine.

Le Maire donne connaissance au conseil municipal de la note de M le Sous-Préfet en date du 27 avril 1922 par laquelle, en retournant la délibération du 15 avril 1922, concernant les primes de la natalité, il prie le Maire de vouloir bien proposer à son conseil municipal de modifier la dite délibération dans un sens favorable, et il fait connaître que l'Etat subventionne les communes attribuant des primes de 100 francs au minimum par application de la loi du 30 avril 1921.

Le conseil municipal, vu la lettre de M le Sous-Préfet et l'exposé du Maire entendu, vote la somme de 100 francs à titre de prime à la natalité à partir du troisième enfant.

Le Maire présente au conseil la note de M Garessus Jules pour fourniture de diners aux membres du bureau le jour de l'élection du 14 mai 1922. Il expose que personne ne voulait rester au bureau si on ne payait pas à diner comme cela a toujours eu lieu. Il y a six diners à 8 francs = 48 francs, plus deux diners aux cantonniers qui étaient venus marquer les prestations au prix de six francs = 12 francs. Total de la note : 60 francs. Il invite le conseil à voter un crédit de 60 francs pour payer ladite note. Le conseil municipal, vu la note de M Garessus Jules et l'exposé du maire entendu, vote un crédit de 60 francs pour payer la note de M Garessus.

Services vicinaux. Chapitres additionnels au budget de 1922.

Le conseil. Vu la loi du 21 mai 1836, l'institution ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par les agents voyers pour l'établissement des chapitres additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus tant par le Maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptes dont il résulte que les reliquats des ressources des chemins vicinaux, cet exercice est de 1913,58 francs.

Considérant qu'il reste à recouvrer sur l'exercice 1921, 10,13 francs ce qui fait un total de 1923,71 francs.

Délibère : le reliquat de l'exercice de 1921 sera employé conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent.

Budget de l'exercice 1923.

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux.

Vu les propositions présentées par les agents voyers, tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication et d'intérêt commun que pour les établissements du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1923.

Vu l'arrêté de mise en demeure de M le Préfet, adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et des crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1923, le tout conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui précèdent.

Décide enfin que les prestations et les taxes vicinales en nature pour l'année 1923 seront converties en tâches d'après le tarif précédemment adopté et qui est maintenu pour 1923.

Séance du 18 juillet 1922

Le Maire présente au conseil le devis estimatif des travaux de construction de cabinets d'aisance pour l'école des garçons qui se monte à la somme de 1596,50 francs établi par M Jean Delmastro entrepreneur à Maiche.

Le conseil municipal, après avoir examiné attentivement ledit devis, est d'avis de l'approuver et il demande à l'Autorité supérieure, l'autorisation de passer un marché de gré à gré avec l'entrepreneur M Jean Delmastro. Il vote un crédit de 1596,50 francs.

Le conseil municipal ajoute que c'est M Jean Delmastro qui a construit les cabinets pour le bureau de poste et qu'il a été satisfait.

Le Maire expose que pendant l'hiver quand il y a de la neige sur les toits de l'église, celle qui se trouve sur la toiture du chœur et du transept glisse et tombe en bloc sur les sacristies et les bas-côtés, casse les tuiles, des lattes et occasionne des dégâts dans les sacristies et l'église par l'eau qui pénètre à cause des tuiles cassées, ce qui nécessite des frais de réparations presque tous les hivers, et il propose au conseil de faire mettre des paraneiges pour en empêcher la chute, et il présente un devis qu'il a fait établir par M Barbier André à Maiche, et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, émet un avis favorable à la proposition, et après avoir examiné le devis, vote un crédit de 1300 francs pour mettre des paraneiges sur l'église.

Le conseil demande à l'Autorité supérieure, l'autorisation de passer un marché de gré à gré avec un entrepreneur.

Séance du 6 août 1922

Le Maire expose qu'il y a lieu d'amodier le droit de chasse sur les propriétés communales et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, décide d'amodier le droit de chasse sur les propriétés communales par

actions et fixe le prix de l'action à deux francs pour les chasseurs de la commune et à six francs pour les chasseurs étrangers.

Le Maire expose que les fermes de Sur Les Seignes, commune de Frambouhans, étant plus éloignées des dernières maisons de Cuché, hameau de Frambouhans, que les Guinots commune de Bonnétage, il y aurait avantage pour la commune de conduire l'électricité depuis les Guinots sur Les Seignes que depuis Cuché. Il propose de demander à la Société Electrique de Berchamps de bien vouloir construire la ligne électrique qui doit fournir la lumière aux fermes de sur Les Seignes depuis les Guinots, le propriétaire de la ferme des Guinots est consentant.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, émet un avis favorable à la proposition et demande de construire la ligne au plus tôt afin de donner la lumière électrique à ces deux fermes.

Séance du 20 août 1922

Le Maire communique au conseil une lettre en date du 24 juillet dernier par laquelle M Paul Courvoisier demeurant à Frambouhans expose que le bail du clos du cimetière appartenant à la commune, va être à expiration le 25 mars 1923, il serait reconnaissant de le mettre en adjudication.

Le Maire expose que ledit clos est loué pour 3, 6, 9 années avec faculté pour les parties de résilier après chaque période triennale moyennant que la partie qui voudra résiliée doit prévenir l'autre partie six mois à l'avance. Il fait connaître que M Vauthier amodiatraire du clos qui finit sa première période au 25 mars 1923, aimerait continuer la deuxième période et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, vu la demande de M Paul Courvoisier et l'exposé du maire entendu, après avoir délibéré :
Considérant que bien que M Vauthier, amodiatraire actuel du clos désirerait continuer son bail, il y a intérêt pour la commune à résilier le bail existant avec M Vauthier et remettre le clos en adjudication.

Décide de résilier le bail avec M Vauthier à partir du 25 mars 1923 et de remettre en adjudication pour 3, 6, 9 années consécutives à partir du 25 mars 1923 aux conditions suivantes :

L'adjudicataire devra fournir un associé solidaire et solvable, il devra payer en seul terme le onze novembre de chaque année au receveur municipal le prix de son fermage, il devra cultiver en bon père de famille selon l'usage du pays, il devra remettre chaque année, tous les fumiers provenant de la récolte dudit clos et à l'expiration ou résiliation du bail à quelque époque qu'elle ait lieu, il devra laisser six mètres cube de fumier. Il devra entretenir à ses frais les clôtures en bon état. Le bail pourra être résilié après chacune des deux premières périodes triennales moyennant pour la partie qui voudra résilier, prévenir l'autre partie six mois à l'avance. Les frais de timbre et d'enregistrement seront à la charge de l'adjudicataire.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de 300 francs.

Le conseil décide aussi que, au cas où il y verrait avantage de ne pas l'amodier comme ci-dessus, il vendrait les récoltes sur pied par lots aux enchères.

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913 sur l'assistance aux femmes en couches comprenant un nom dans la 1ère partie de la liste, Mme Démoly née Vivot Bernadette, avec les pièces à l'appui.

Le conseil municipal :

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues par son application ;

Vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance ;

Vu le dossier des pièces produites par la postulante ;

Prononce l'admission à l'Assistance de la bénéficiaire proposée par le bureau de bienfaisance.

Le Maire appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité de fixer pour 1922 la taxe à percevoir pour chaque tête de bétail envoyée aux pâturages sur les terrains communaux non amodiés.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire, considérant que les terrains communaux abandonnés à la jouissance en nature des habitants sont situés lieux dits : Sous Ladroit, Sur le Cotard, Ban aux Veaux, Crôtot et Cuché et ont

une étendue d'environ 70 hectares, fixe, ainsi qu'il suit, sauf l'approbation de M le Préfet, la taxe de pâturage pour l'année 1922.

1) Juments avec poulains	38	5) Bovins 2 ans	14
2) Chevaux de 2 ans	29	6) Bovins 1 an	11
3) Chevaux de un an	22	7) Bovins moins d'un an	7
4) Vaches	16	8) Chèvres et brebis	3

Le Maire donne connaissance au conseil de la circulaire en date du 24 juillet 1922 inscrite au n°10 du recueil des actes administratifs de la présente année par laquelle M le Préfet rappelle que l'article 3 de la loi du 8 décembre 1883 sur l'élection des juges consulaires, dispose que la liste des électeurs est dressée tous les ans pour chaque commune dans la 1ère quinzaine du mois de septembre par le maire assisté de deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal. Les prescriptions de la loi susvisée sont applicables aux élections des chambres de commerce et des chambres consultatives des Arts et Manufactures.

Le conseil municipal désigne M Fierobe Léopold et M Gabet Charles.

Séance du 3 octobre 1922

Le Maire communique au conseil municipal le décompte pour servir de base à la révision du traitement du receveur établi par M Tribillon, receveur municipal à Maiche, en date du 29 juillet 1922, vu et vérifié sans observation par M le Receveur des Finances le 16 septembre 1922 et transmis par M le Sous-Préfet de Montbéliard à la date du 22 septembre 1922 pour délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir examiné attentivement ledit décompte, remarque qu'il contient des erreurs. Les ventes de bois de quatre années 1918 à 1921 compris y sont portées au lieu de trois années. De plus il y a une vente de bois de 2736,85 francs en 1920 qui n'est pas une recette ordinaire. Il en est de même d'une vente de terrain de 286,45 francs, plus la somme de 1369,70 francs provenant des bois réquisitionnés par l'armée en 1918, ne peut être considérée comme recette ordinaire.

Cette coupe de bois a été prise sur les coupes extraordinaires et sur les années suivantes.

Il en est de même d'une partie des coupes de bois en 1920 qui a été anticipée sur l'année suivante et ainsi de suite 1921 sur 1922.

Par ces motifs, le conseil n'est pas d'avis d'accepter la révision du traitement du receveur sur la base du décompte tel qu'il est établi.

Le Maire communique au conseil municipal, le décompte pour servir de base à la révision du traitement du receveur du bureau de bienfaisance, établi par M Tribillon receveur dudit bureau à Maiche en date du 29 juillet 1922, vu et vérifié par M le Receveur des Finances de Montbéliard à la date du 22 septembre 1922 pour délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir examiné ledit décompte, tout en faisant remarquer que les recettes ordinaires du bureau de bienfaisance ne sont que de 188 francs, que les autres recettes proviennent des subventions de la commune et que l'augmentation est due à la cause exceptionnelle de la guerre, accepte le décompte avec augmentation du traitement du receveur.

Le Maire communique au conseil une lettre de M le Préfet du Doubs en date du 11 août 1922 par laquelle il prie M le Maire de Frambouhans d'inviter le conseil municipal à prononcer la radiation de la liste d'assistance des dénommés ci-après : Compagne veuve Berçot, Dromard veuve Bouhéliier, Grillot née Epenoy, Joliot Alfred et Joliot née Pillot, Epenoy Arsène, Richard femme Epenoy et veuve Morel.

Le conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet, prononce la radiation des nommés Compagne veuve Berçot, Dromard veuve Bouhéliier, Grillot née Epenoy, Joliot Alfred et Joliot née Pillot, Richard femme Epenoy, décédée, et veuve Morel. Il croit devoir maintenir le nommé Epenoy Arsène âgé de 76 ans, et dont les enfants pourraient bien ne pas le soigner convenablement en cas de maladie, car ils sont tous peu à leur aise, le gendre qui était cantonnier ne l'est plus, il est simplement ouvrier d'usine et a un enfant à charge.

Le Maire communique au conseil une lettre en date du 4 septembre 1922 par laquelle M le Préfet prie M le Maire de Frambouhans d'inviter le conseil municipal à prononcer la radiation de la liste d'assistance des dénommés ci-après : Monnot Juliette et Monnot Marius, enfants de l'assistance publique.

Le conseil municipal, vu la lettre de M le Préfet, prononce la radiation des deux dénommés ci-dessus.

Séance du 22 octobre

Le Maire soumet au conseil le devis pour l'éclairage électrique de l'église établi par M Demor Etienne électricien à Bonnétage qui se monte à 2353,50 francs avec le projet de marché de gré à gré par le même M Demor Etienne et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal après avoir examiné ledit devis est d'avis de l'accepter ainsi que le marché de gré à gré et vote un crédit de 2353,50 francs, montant du devis.

Le Maire expose que plusieurs propriétaires d'arbres fruitiers des hameaux et métairies éloignés du centre du village où est établie la brulerie : le Crôtot, Nid du Crôt, Cuché et Cour Jean Brun, demandent l'autorisation de distiller leurs fruits dans une maison inhabitée située au hameau de Cuché à environ 4 kilomètres du village et où pourrait aller distiller les gens du Crôtot. Ils seraient plus à proximité et il y aurait moins d'encombrement à la brulerie du village. Il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande et prie les autorités compétentes d'approuver.

Séance du 9 novembre 1922

M le Président, après avoir déclaré la séance ouverte, a invité le conseil à établir la liste des candidats pour la nomination des répartiteurs titulaires et des répartiteurs suppléants devant exercer pendant l'année 1923 et a exposé qu'aux termes du titre II de la loi du 3 primaire an VII (23 novembre 1798) et l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, le conseil devait soumettre au choix de l'administration préfectorale deux listes de dix noms, dont l'une pour les fonctions de répartiteurs titulaires et l'autre pour les fonctions de répartiteurs suppléants. Chacune de ces listes devant comprendre six noms de contribuables fonciers résidant dans la commune et quatre noms de contribuables fonciers non domiciliés dans la commune. Il a rappelé, en outre, au conseil qu'aux termes d'une décision du conseil d'Etat en date du 24 novembre 1882, les maires et adjoints, étant répartiteurs de droit, ne devaient pas figurer sur les listes de proposition.

Le conseil, l'exposé du Maire entendu, a procédé au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des vingt candidats à présenter au choix de l'administration préfectorale. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Répartiteurs titulaires

Propriétaires domiciliés dans la commune

	Noms et prénoms	Age	Profession	Commune	Observations
1	Azelvandre Jules	63	Horloger	Frambouhans	1
2	Frézard Henri	35	Cultivateur	Frambouhans	2
3	Gasner Jules	36	Cultivateur	Frambouhans	3
4	Garessus Jules	38	Cultivateur	Frambouhans	
5	Vienot Camille	40	Cultivateur	Frambouhans	
6	Monnot Hermann	36	Cultivateur	Frambouhans	

Propriétaires forains

7	Martin Honeste	53	Garde forestier	Charmoille	4
8	Jeannerot Amédée		Cultivateur	Les Ecorces	5
9	Jacquot Amédée		Cultivateur	Les Ecorces	
10	Guillaume Louis	53	Cultivateur	Bonnétage	

Répartiteurs suppléants

Propriétaires domiciliés dans la commune

1	Gay Léon	58	Cultivateur	Frambouhans	1
2	Perrey Alfred	46	Menuisier	Frambouhans	2
3	Faivre Edouard	56	Cultivateur	Frambouhans	3
4	Monnot Verner	39	Cultivateur	Frambouhans	
5	Monnot Hippolyte	50	Cultivateur	Frambouhans	
6	Guérissot Léon	53	Horloger	Frambouhans	

Propriétaires forains

7	Jeannerot Henri		Cultivateur	Les Ecorces	4
8	Corneille Paul		Rentier	Maiche	5
9	Monnot Norbert	29	Négociant	Morre	
10	Gasner Léon	45	Cultivateur	Le Russey	

M le Président donne lecture au conseil municipal de la circulaire du 3 octobre 1922, par laquelle M le Préfet rappelle que les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués pour la formation des commissions chargées de la révision des listes électorales et du jugement des réclamations qui pourraient se produire.

M le Président donne également lecture des instructions de M le Ministre de l'Intérieur sur la matière contenue dans ses circulaires des 30 novembre 1884 et 25 janvier 1888 et 9 septembre 1913.

Deux commissions sont appelées à concourir à ce travail : la première chargée de procéder à la révision des listes, se compose :

- 1ère Du maire ou à son défaut d'un adjoint ;
- 2ème D'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- 3ème D'un délégué choisi par le conseil municipal.

La deuxième chargée du jugement en premier ressort, des réclamations se compose :

- 1ère Les membres composant la première commission ;
- 2ème De deux nouveaux délégués du conseil municipal.

En conséquence, M le Président invite le conseil municipal à délibérer, à l'effet de désigner ses délégués pour la formation des commissions sus mentionnées.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, désigne M Garessus Jules, hôtelier cultivateur, conseiller municipal pour faire partie de la première commission.

Et MM Frézard Henri et Azelvandre Paul, les deux cultivateurs, conseillers municipaux pour faire partie de la deuxième commission.

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément à la loi du 14 juillet 1905 sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, contenant un nom dans la première partie, M Millet Alfred, 57 ans, incurable et un nom dans la deuxième partie, Mme veuve Lavigne née Perrot-Minot Zénaïde âgée de 70 ans.

Le conseil municipal considérant que M Millet Alfred est dans l'incapacité de travailler et ne peut par conséquent subvenir à ses besoins, il est déjà bénéficiaire de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables au taux réduit de 10,50 francs. Le conseil décide de le faire bénéficier du taux plein soit 17,50 francs, car il ne possède absolument rien et n'a personne pour lui venir en aide.

Le conseil considérant que Mme veuve Lavigne née Perrot-Minot Zénaïde ne possède rien, qu'elle n'a pas d'enfant, qu'elle s'est retirée chez sa sœur, Mme veuve Robert qui n'a pas les moyens de la subvenir, décide de l'inscrire sur la deuxième partie de la liste n'ayant pas son domicile de secours dans la commune, elle n'a même pas de domicile de secours communal, elle a le domicile départemental.

Séance du 19 novembre 1923

Le Maire expose que plusieurs portions de communal louées par le bail du 11 septembre 1920 ont été débarrés et remises en parcours, il y a lieu de les annuler et de décharger du paiement les titulaires qui sont d'accord et résilier le bail.

Ces portions sont situées Sur Les Mottes et portent les n° 15 à Laurent Léon, 17 à Guenot Hippolyte, 18 à veuve Jules Monnot, 19 à veuve Vernier Denise, 21 à Masgrau Jean, 22 à Girardot Eugène, 23 à Vermot-Desroches Augustin, en tout sept soit pour 21 francs.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, est d'avis d'annuler lesdites portions et de décharger du paiement les titulaires puisqu'ils sont d'accord et le bail est résilié.

M le Président expose qu'une association des Maires du Département du Doubs vient de se créer. Cette association, dont le siège social est à Besançon a pour but :

- 1ère De resserrer les liens qui doivent exister entre les Maires du Département du Doubs ;
- 2ème D'étudier aux points de vue économiques et financiers, toutes les questions se rapportant aux intérêts communaux ;
- 3ème De collaborer avec les pouvoirs publics, en vue d'améliorer l'administration communale.

Elle n'a aucun caractère politique ni religieux.

Elle est administrée par un conseil de 27 membres, à raison d'un par canton, de sorte que tous les intérêts locaux pourront y être défendus.

Elle a institué à son siège, un secrétariat permanent chargé de renseigner tous les adhérents sur les questions administratives.

Dans son assemblée générale du 29 octobre, elle a fixé comme suit le montant des cotisations annuelles :

De 1 à 200 h	10 f	De 1001 à 2000 h	50 f
De 201 à 400	15 f	De 2001 à 5000	70 f
De 401 à 600	20 f	De 5001 à 10000	100 f
De 601 à 1000	25 f	De 10001 à 20000	150 f
		Au-dessus de 20000	200f

L'association ayant pour but principal la défense des intérêts communaux, le montant des cotisations doit être prélevé sur les ressources des budgets des communes.

La population totale de la commune est de 550 habitants d'après le décret du 28 décembre 1921, pris à la suite des résultats du dernier recensement.

Dans le cas où M le Maire serait autorisé à donner son adhésion à l'association, le montant de la cotisation de la commune serait de 20 francs.

Cet exposé entendu et après avoir délibéré à mains levées, le conseil municipal autorise le maire à donner son adhésion à l'association des Maires du Département du Doubs.

En conséquence, il vote un crédit de 20 francs, à inscrire en dépense aux autorisations spéciales de l'exercice courant et décide que cette somme figurera aux dépenses supplémentaires de l'année 1923 et aux dépenses ordinaires des exercices subséquents, et qu'elle sera mandatée au nom de M Depierre, trésorier de l'association des Maires du Départements du Doubs à Besançon.

Le maire expose que le 6 juillet dernier, un incendie a causé des dégâts considérables dans la commune de Dompierre les Tilleuls (arrondissement de Pontarlier) et il propose au conseil de lui voter une subvention.

Le conseil municipal, l'exposé du maire entendu, vote une somme de cent francs à titre de subvention en faveur de cette commune.

Séance du 3 décembre 1922

Le Maire expose au conseil que M l'Inspecteur et MMme les institutrices lui ont déclaré qu'ils avaient six jours de vacances supplémentaires par an à désigner avec avis du conseil municipal, et qu'ils désirent les fixer comme suit : quatre jours entre Noël et le 1er janvier, un jour le 2 janvier et un jour le lundi de la fête patronale.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux désirs de M l'Inspecteur et de MMme les institutrices.

Séance du 10 décembre 1922

Le Maire expose qu'il y a lieu de voter encore cette année comme l'année dernière au syndicat intercommunal du plateau du Dessoubre dont la commune fait partie et dont le montant est de 1925 francs.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, vote la somme de 1925 francs à titre de subvention au syndicat intercommunal du plateau du Dessoubre.

Le Maire expose que le plan cadastral qui avait été remis le 24 août 1922 à Vesoul est réintégré à la mairie, il invite le conseil à l'examiner et voir si il est restauré convenablement et, dans l'affirmative, voter le crédit de 305 francs pour payer M Lamard. Le conseil municipal, après avoir examiné ledit plan cadastral, le trouve convenablement restauré et il vote un crédit de 305 francs pour payer M Lamard.

Le Maire expose qu'il y a des sangliers dans le pays, plusieurs chasseurs demandent l'autorisation d'organiser des battues pour les tuer et il invite le conseil à donner son avis.

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, émet un avis favorable à la demande et désigne M Jourdain Henri pour lieutenant de louveterie pour diriger ces battues.

Le Maire communique au conseil la lettre en date du 29 novembre 1922 par laquelle M le Préfet du Doubs prie le Maire de Frambouhans d'inviter le conseil municipal à prononcer la radiation de la liste d'assistance du nommé Epenoy Arsène qui peut demander aide à ses sept enfants en situation de lui servir entre eux tous une pension alimentaire supérieure au taux de l'allocation d'assistance et il invite le conseil à délibérer.

Le conseil municipal, après avoir examiné attentivement la situation du sieur Epenoy Arsène, considérant qu'il est âgé de 76 ans 8 mois, qu'il ne peut plus travailler, qu'il ne possède absolument rien, qu'il n'a pas les moyens de faire les frais d'appeler ses enfants devant le juge de Paix pour se faire servir une pension alimentaire, n'est pas d'avis de prononcer sa radiation de la liste d'assistance, parce qu'il craint avec raison, qu'en retirant l'allocation à ce vieillard, celui-ci ne soit dépourvu de tout, car sur ses sept enfants, il y a des gendres veufs, remariés et qui ont assez à faire. Il y en a qui sont horlogers, sur cette partie les gains sont moins élevés que dans les usines, la vie est chère et les charges de famille sont fortes.

Par ces motifs, le conseil municipal demande que l'autorité supérieure veuille bien faire ce qui sera nécessaire pour faire fournir par ses enfants ce qu'ils peuvent à leur père avant de le radier de la liste d'assistance.

FRAMBOUHANS



et les infos pratiques

INFOS PRATIQUES

Permanence de Monsieur le Maire :

Sur rendez-vous à convenir

Tel: 06.83.23.31.65

Ouverture au public du secrétariat :

Lundi : 14 H 00 - 18 H 30

Mercredi : 10 H 00 - 14 H 00

Vendredi : 10 H 00 - 12 H 00



Coordonnées de la mairie :

Mairie de Frambouhans
6, Grande Rue
25140 FRAMBOUHANS

Tél : 03.81.68.60.63

e-mail de M. le Maire: mairie.frambouhans@wanadoo.fr

e-mail du secrétariat : secretariat.frambouhans@orange.fr

site internet : www.frambouhans.fr

Secrétaires de mairie :

Madame Myriam CHAPOTTE
&
Madame Amélie TYRODE

**Si vous souhaitez recevoir les informations de la Mairie par Internet,
veuillez nous communiquer votre adresse e-mail.**

Merci

Bibliothèque :

Elle est ouverte tous les samedi matins et se trouve au 1er étage de la mairie. Tous les livres vous sont prêtés **gratuitement**.

Les bibliothécaires vous proposent également de vous apporter des livres à la maison si vous ne pouvez pas vous déplacer.



Contacts :

Cécile JACQUOT – 07.89.06.94.02

&

Mélanie CHATELAIN – 06.79.14.81.81

laptitebibli@outlook.fr

Imprimés disponibles en mairie :

- Livret de famille (si le mariage a eu lieu à Frambouhans ou pour une demande de Duplicata)
- Attestation de domicile
- Inscription sur les listes électorales (pour les nouveaux résidents)
- Attestation de recensement militaire

Inscription sur la liste électorale :

Inscription volontaire : pour les habitants du village non-inscrits, vous pouvez vous présenter en mairie muni d'une carte nationale d'identité (en cours de validité) et d'un justificatif de domicile récent afin de procéder à votre inscription ou vous pouvez le faire sur le site service-public.fr

Inscription d'office : pour toutes les personnes ayant atteint leur majorité dans l'année civile écoulée et s'étant fait recenser dans la commune lors du recensement militaire.

Location de salles :

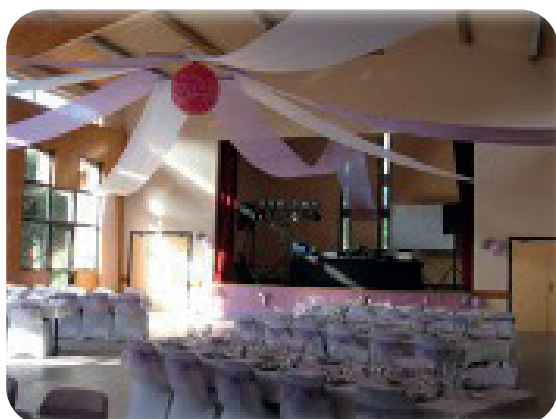
Pour toute location, connaître les disponibilités, ou pour tous renseignements supplémentaires, veuillez-vous adresser au secrétariat de la mairie. Les tarifs en vigueur sont disponibles sur le site www.frambouhans.fr.

La salle des Tilleuls : 180 m² permettant de recevoir 150 personnes assises. Possibilité de demander la mise à disposition de 10 tables rondes 8/9 personnes.

La salle des Marronniers : 64 m² permettant d'accueillir 40 personnes assises.

Vous seront demandés pour la location de l'une des 2 salles et à la signature du contrat de location :

- une attestation d'assurance à responsabilité civile à fournir dans les meilleurs délais.
- le chèque du montant de la location qui doit être libellé à l'ordre du « Trésor Public » et remis lors de la réservation.
- un chèque de caution d'un montant de 300 € qui sera rendu au locataire après l'état des lieux en cas de non dégradation des lieux
- la casse sera à payer à la remise des clefs suivant le tableau des prix de vaisselles et ustensiles qui est affiché dans les salles.
- **Les personnes mineures qui désirent louer l'une des salles devront au préalable prendre rdv avec M. le Maire.**



Tables et bancs :

Pour les habitants de Frambouhans, la commune met à disposition 23 tables et 46 bancs. Ceux-ci sont prêtés gratuitement, moyennant une caution de 75,00 €.

Les réservations se font auprès du secrétariat de Mairie







Violette des bois

dépôt légal n°1520

Reproduction : Imp. Chopard - MAÏCHE - 03 81 64 08 19

IMPRIM'VERT*